Honoré Mercier.

LE DERNIER CHANT DES SERINS DE LAVAL

Par

J. M. BEAUSOLEIL, M.D.

Prix : 50 cts.

n° 111.

Hommage de l'auteur

LE

DERNIER CHANT

DES

SERINS DE LAVAL

PAR

LE DR BEAUSOLEIL

PROFESSEUR DE THÉRAPEUTIQUE *in partibus Victoriæ.*

Ridendo dicere verum quid vetat?

HORACE.

MONTREAL.

1890

BEAUSOLEIL, J. M

AVANT-PROPOS.

On sait ou on ne sait pas, qu'en avril dernier, huit des professeurs de la Succursale de Laval ont adressé à Mgr Fabre un *mémoire* concernant la sempiternelle question universitaire.

Ce mémoire, libelle où l'impertinence le dispute à la mauvaise foi, où le mensonge s'allie au manque de logique, où la grammaire elle-même est impitoyablement maltraitée, circule dans un certain public depuis quelques semaines.

J'ai attendu jusqu'à ce jour, dans l'espoir qu'une plume plus autorisée que la mienne ferait justice de ce fatras.

J'interrogeais l'horizon : *Qui se lèvera pour dissiper les complots de l'envie ? "Quis consurget adversus malignantes ?"* Personne ne re evant l'injure, je réprimai le dégoût qui me montait au cœur, et j'entrepris l'examen du *factum* de ceux que j'appelle *Serins de Laval.*

Serins, ils le sont, ceux qui, *dans leur candeur naïve*, ont cru démolir l'Ecole de Médecine, en lui jetant de leur boue.

Serins, ils le sont, ceux qui, pour faire mousser le stock de la Succursale, ont cherché à déprécier le crédit sans tache de l'Ecole.

Mille fois *serins*, ceux qui ont espéré faire croire à Mgr d tréal que l'Ecole de Médecine donne un *enseignement scientifique inférieur* et enseigne l'*immoralité la plus éhontée.*

On dit que Sa Grandeur a été profondément affligée par la nouvelle *manière* des professeurs de Laval.

Ceux qui connaissent la bonté paternelle de Mgr Fabre, ainsi que son amour de la paix, croiront cela sans peine. Ils se sentiront blessés, dans leur amour filial, lorsqu'ils songeront que ceux qui, par leur éducation et leur position sociale, devraient donner l'exemple du respect à l'autorité, péchent, au contraire, par l'outrecuidance la plus dévergondée.

Monseigneur a répondu par un simple accusé de réception. C'est ainsi que le profond dégoût, comme les grandes douleurs, s'exprime par le silence. Sa Grandeur n'a pas même fait part à l'Ecole des accusations portées contre elle ; d'où je conclus que les *serins* n'ont pas

ébranlé la confiance que Mgr a toujours accordée à l'Ecole de Médecine, une des plus florissantes institutions du diocèse.

Voici les noms des accusateurs de l'Ecole, je les secoue à ma porte, je vous les livre, en attendant que vous jugiez de l'œuvre.

A. Dagenais,	N. Fafard,
A. A. Foucher, M. D.,	J. A. Laramée,
A. T. Brosseau,	J. B. A. Lamarche,
O. Duval, M.D.,	Séverin Lachapelle, M.D. (1)

Pour copie conforme,

H. E. DESROSIERS, Secrétaire, M.D.

Ce corps de serins n'a pas même la forme de la femme dont parle Horace : "*Desinit in piscem mulier formosa superne*". C'est plutôt une masse confuse et informe, *rudis indigestaque moles*, sans tête et sans queue.

On remarquera avec satisfaction que le doyen—la tête—de la faculté médicale de Laval, ne figure pas parmi les noms que je viens de citer.

Ce dut être une scène piquante de voir M. le Dr Rottot indiquant du doigt le *factum* de ses collègues et disant : *Je ne signerai point....ça.*

Les auteurs du factum en chœur :

Vous êtes notre chef, suivez-nous donc..... !

" Et la guide nouvelle,
Qui ne voyait au grand jour,
Pas plus clair que dans un four,
Donnait tantôt contre un marbre,
Contre un passant, contre un arbre :
Droit aux ondes du Styx, elle mena sa sœur." (*Lafontaine.*)

Et l'écho moqueur répète dans toutes les directions :

Au Styx les serins, au Styx !

N. B.—J'indique, une fois pour toutes, que le factum de la succursale est intégralement reproduit au cours de cet examen.

Je l'ai fait rendre en *petit* caractère, le seul approprié, à mon humble avis.

J. M. B.

(1) Je suis informé, à la dernière heure, que M. le Dr Séverin Lachapelle a, depuis, dégagé sa responsabilité, cela ne me surprends pas.

A Sa Grandeur Monseigneur Edouard-Charles Fabre, Archevêque de Montréal et Vice-Chancelier de l'Université Laval.

Monseigneur,—Les soussignés, professeurs à la faculté médicale de l'Université Laval, à Montréal, désirant faire connaître à Votre Grandeur la manière dont ils comprennent leur position dans les circonstances actuelles, et expliquer l'attitude qu'ils ont prise vis à vis le bill que l'Ecole de médecine a présenté à la législature, dans le but apparent de faciliter une union entre les deux facultés, prennent la liberté de présenter à Votre Grandeur les considérations suivantes :

Et d'abord, d'où vous vient ce *désir de faire connaître* à Sa Grandeur la *manière* dont *vous comprenez votre position dans les circonstances actuelles ?*

Est ce que Sa Grandeur ne connaîtrait pas votre manière, depuis quinze ans que vous en faites le triste étalage ?

Est-ce que vous en auriez changé, et que votre nouvelle *manière* serait à ce point compromettante qu'il faille l'étayer d'explications ? Messieurs, il n'y a qu'une voie dans la poursuite du bien, c'est la voie droite, la seule qui se passe de commentaires.

Soyons de bon compte ; ou vous avez toujours eu la même manière, et vos explications sont non avenues, ou vous en avez changé, et alors vous êtes illogiques et indignes de foi, et votre nom est, vous le savez... qui tourne au vent.....

***

De plus, ces messieurs s'adressent à Monseigneur pour lui *expliquer l'attitude qu'ils ont prise vis à-vis le bill que l'Ecole de Médecine* a présenté à la législature de, etc. etc.

O ignorance de Sa Grandeur, que tu dois être profonde, puisqu'il ne faut pas moins que les lumières des serins de Laval pour le pénétrer ! Heureuse Eglise de Montréal qui possède des *luminaires* de cette force !

Entre-nous, bon, ce besoin de vous expliquer ne s'expliquerait il pas par le fait de certaine prévarication à un ordre de votre recteur ? Monseigneur de Montréal ne vous aurait-il pas fait connaître son désir de vous voir prendre, et surtout garder, une certaine attitude vis-à-vis le bill des unionistes de l'Ecole de Médecine ?

Votre Recteur, messire J. B. Proulx, ne vous avait-il pas intimé, de Rome, de travailler à l'adoption de ce bill ?

Allons, allons, je comprends la démangeaison qui vous tourmente d'expliquer à Sa Grandeur la duplicité de votre manière et le grotesque de votre attitude.

En vérité, votre préambule est, ou une insulte à sa Grandeur qui connaît la question, ou un masque destiné à couvrir certaine contravention à la discipline universitaire, choisissez, messieurs. Quant à

moi, qui sais de quoi vous êtes capables, je vous tiens pour les auteurs de ces deux misères à la fois.

***

Ne dites pas, je vous prie, que je suis trop sévère, car, sachez que je vous porte tout l'intérêt que je dois. Je vous aime beaucoup parce que vous avez erré grandement. Je ne vous aime pas assez cependant pour vous châtier, c'est vous-même que je vais charger de ce devoir. C'est le fouet de l'histoire qui va vous servir la discipline.

Je veux, de plus, vous montrer que vous n'avez pas de pires ennemis de la succursale que vous-mêmes. Votre conduite d'abord, et vos écrits ensuite, vont le prouver amplement.

Et secum petulans amentia certat.—CLAUDIEN.

L'insensé, ne se possédant pas, combat contre lui-même.

***

Lorsque l'illustre Pie IX, par un décret en date du 1er février 1876, a déclaré que l'Université Laval serait la seule université catholique dans la province de Québec, mais que cette institution devrait avoir une succursale à Montréal pour donner à cette ville tous les avantages d'une éducation universitaire, les soussignés se sont empressés de se soumettre à cette décision du souverain Pontife, qui leur a paru inspirée par la plus haute sagesse et dans l'intérêt bien compris de tous les catholiques de la province."

PREMIER MENSONGE.—Lorsque l'illustre Pie IX, par un décret en date du 1er février 1876, a déclaré que l'Université Laval serait la seule université catholique dans la province de Québec, il a enjoint aux autorités universitaires de Laval *de venir en aide aux écoles déjà existantes.* Or, qu'est-il arrivé?

Dès avant la promulgation de ce décret, les signataires du factum qui étaient pour la plupart professeurs agrégés à l'Ecole de Médecine tramaient, dans l'ombre, la ruine de cette institution, leur *Alma mater.* Ils voulaient arriver, mais trouvant que les vieux professeurs de l'Ecole : les Munro, les Trudel, les Pelletier, les d'Orsennens, etc., ne disparaissaient pas assez vite de l'enseignement, ils appelèrent Laval à leur secours. Et Laval que les étudiants désertaient pour venir à l'Ecole de Médecine, Laval vint nourrir nos divisions et jeter sa graine stérile au milieu des œuvres fécondes de feu Mgr Bourget.

Le décret veut que Laval vienne en aide aux Ecoles déjà existantes, et Laval travaille à leur destruction et les signataires du factum la secondent dans cette œuvre néfaste. Ils mentent donc lorsqu'ils déclarent à Monseigneur, qu'ils se sont empressés de se soumettre à cet ordre du Souverain Pontife.

***

Comment ! depuis 1869, Mgr Ignace Bourget, de très sainte et très illustre mémoire, demandait à Laval d'accorder une affiliation honorable à l'Ecole de Médecine, et vous, de votre côté, vous faisiez diversion à cette noble démarche ; vous passiez lâchement à l'ennemi, et vous parlez de votre soumission à l'autorité ! Farceurs sinistres !

Au reste, nommez-moi un seul homme qui, en dehors de votre cercle de traîtres, se soit opposé au décret de l'Illustre Pie IX?

On ne prétendra pas, je l'espère, que l'Ecole de Médecine soit une université. Tout le monde sait qu'une université est une institution composée des facultés de Théologie, Droit, Médecine et autres sciences ; or l'Ecole de Médecine, comme son nom l'indique, n'est qu'une faculté, la seule à laquelle le décret de 1876 veut que Laval vienne en aide. Donc, en se tenant dans la rigueur du langage, l'Ecole peut exister même à côté de la *seule université de la province.*

***

On dira : l'existence de l'Ecole entravait le succès de l'Université Laval.

Mais oui, cela se conçoit pour qui sait que l'Ecole, par la valeur pratique de son enseignement et la solidité de son orthodoxie, avait accaparé les dix-neuf-vingtièmes des étudiants de cette province. On ne pouvait donc pas facilement compter sans elle. Est-ce la faute de l'Ecole si le recteur de la seule université catholique de la province, agissant sous votre impulsion, a déclaré qu'il *préférait ignorer l'Ecole et traiter avec vous ?* M. le Recteur Hamel n'était-il pas tenu de respecter le décret de 1876 ? Ne devait-il pas, en conscience et en honneur, utiliser les éléments existants *à Montréal* d'une grande et forte université.

Aujourd'hui, après 15 ans de luttes stériles, vous devez, au moins, comprendre que l'Ecole de Médecine était et est encore, un élément indispensable au succès de *la seule* université que voulait Pie IX en 1876. Les larmes de crocodile dont votre factum est saturé le prouvent surabondamment.

Si l'envie ne rongeait vos cœurs et ne troublait vos esprits, vous n'écririez pas de factum, et vous cesseriez ces luttes stériles qui paralysent les plus généreux dévouements. Retournez au bercail, ou rangez-vous pour laisser passer ceux qui veulent marcher de l'avant. La vie est trop courte pour s'attarder à sonder l'ornière que vous avez creusée sous les pas de l'Ecole de Médecine.

Vous avez chanté trop tôt son *requiam*, elle est encore debout plus grande et plus forte que jamais. La voyez-vous, qui passe triomphante, offrant la protection de son bras à tous les hommes de bonne volonté, même *à ses détracteurs.*

***

Vous prétendrez : l'Ecole de Médecine étant une corporation indépendante ne pouvait faire partie de l'Université Laval.

Je réponds : cette prétention est fausse en soi et fausse en fait.

En soi, parcequ'il n'y a rien qui répugne à ce que plusieurs corps indépendants confèrent des titres sous un *vocable* commun.

En fait, puisque la méticuleuse Laval a affilié la faculté de théologie de St Sulpice de Montréal, tout en lui laissant son indépendance.

Cela suffit-il pour vous montrer que loin de vous empresser de vous soumettre, vous vous êtes au contraire accrochés à des subterfuges, vous vous êtes opposés au décret de 1876. Voilà pour votre premier mensonge.

En vérité, dit Montagne, *le mentir est un mauldit vice.*

***

En effet une université bien établie doit être suffisante pour tous les besoins d'une population qut dépasse à peine le chiffre d'un million.

Il faut croire que l'université que nous avons n'est ni bien établie ni suffisante puisqu'après tente huit ans d'existence, elle ne répond pas encore aux besoins de la population.

Et si on examine ce qui se passe dans les autres pays, et surtout en France, on se convaincra sans peine que l'existence d'une seconde université ne pourrait qu'être préjudiciable à l'intérêt des catholiques.

Ce qui ne veut pas dire qu'une seconde université *mieux établie* que la première ne serait pas avantageuse à l'intérêt des catholiques.

Aux Etats-Unis d'Amérique, qui comptent plus de dix millions de catholiques, on a encore qu'une seule université qui n'est pas même complète.

Si les dix millions de catholiques des Etats Unis n'ont qu'une université incomplète, ce n'est pas une raison pour que les catholiques de la Province de Québec soient satisfaits d'une université, qui ne répond pas aux besoins de sa population. Tout le monde sait que, l'université Laval, œuvre purement *diocésaine* comme l'a voulu son fondateur, n'est devenue provinciale que de nom : les deux tiers des catholiques de la province trouvent qu'elle ne répond pas aux besoins de toute la population.

Ce sentiment est fort à ce point que, toute la diplomatie universitaire n'a pu le changer.

En France, lorsque le gouvernement a permis l'érection d'universités catholiques, on s'est aperçu qu'il ne fallait pas qu'elles fussent trop multipliées et on a été obligé d'en réduire le nombre à trois. Cependant la France contient 36 millions de catholiques.

En France, les universités sont sous le contrôle du gouvernement, c'est donc un monopole ; dans la province de Québec, elles sont laissées à l'initiative du Clergé et des fidèles, c'est la liberté, il n'y a donc pas analogie.

De plus je trouve que vous êtes trop humbles, vous cachez la masse de votre science sous les dehors d'une innocence mal contenue. Si vous osiez découvrir toutes vos informations on serait étonné de votre savoir.

C'est ainsi que Mgr *apprendrait* de vous, phénix de la succursale, que "les trois facultés de médecine et les trois écoles supérieures de "pharmacie ne sauraient, on le comprend, suffire à doter toute la " France de praticiens expérimentés dans l'art de guérir. Les *Ecoles* " *préparatoires* ont pour mission de répandre l'enseignement médical " dans toutes les parties du territoire, ces Ecoles sont au nombre de " vingt deux."

On croira peut-être qu'il s'agit ici de simulacres de succursales. "A un certain point de vue, l'enseignement des Ecoles préparatoires est plus profitable aux étudiants que celui des facultés. En effet, tandis que dans celles-ci plusieurs centaines de jeunes gens, devraient, par exemple, suivre à l'amphithéâtre les leçons d'anatomie du professeur, dans celles ci les élèves, peu nombreux, jouissent de moyens d'instruction plus directs et plus efficaces. La démonstration y est plus facile, les observations y ont plus de précision ; les manipulations et les leçons cliniques n'y souffrent pas de l'encombrement. Des interrogations sur les matières des leçons y sont possibles, les habitudes d'ordre et de bonne tenue s'y conservent mieux, les élèves étant tous personnellement connus du professeur ".

Quel est le programme de ces écoles si dédaigneusement laissées en oubli par les scribes du factum ? le voici :

1. Chimie et Pharmacie ;
2. Histoire naturelle médicale et matière médicale ;
3. Anatomie et physiologie ;
4. Pathologie et clinique internes.
5. Pathologie et cliniques externes.
6. Accouchements et maladies des femmes et des enfants.

Enfin chaque élève est tenu de faire, pendant un an, le service de l'un des hôpitaux de la ville.

" Le titre d'*Ecoles préparatoires* est-il justement applicable aux établissements qui font l'objet de cette notice ?

" C'est plus, en effet, qu'une école préparatoire que celle qui est investie du droit de conférer des grades et de donner pour ces grades un enseignement complet ". (1.)

Comptons encore, pour l'édification des scribes, trois écoles de médecines navale : Brest, Rochefort, Toulon, en outre de 3 écoles de méde-

(1.) Les Grandes Ecoles de France, par Mortimer D'Ocagne.—(*Passim.*)

cine militaire, ce qui fait un total de trente-et-une écoles de médecine pour trente six millions de Français.

Les scribes du factum ont, pour une fois, caché leur loupe.

Que ne parliez-vous de l'Angleterre, où, toute ville qui compte pour quelque chose, possède une école de médecine, souvent deux ?

Et la Belgique, ne compte-elle pas 4 ou 5 écoles de médecine ?

Quant à l'Allemagne, je cède la parole au R. P. Didon, des Frères Prêcheurs. Voici ce qu'il dit dans son livre intitulé : *Les Allemands*.

" L'Allemagne est aujourd'hui la terre classique des universités. On trouve ailleurs des écoles élémentaires, des collèges, des lycées, des écoles professionnelles, des écoles spéciales, des cours de hautes études politiques, des facultés même que l'Allemagne peut envier, mais on ne montrera nulle part des universités pareilles aux siennes. L'empire en compte aujourd'hui ving-deux.

" Ces 22 universités sont autant de centres actifs où la science est est en perpétuel mouvement.

" Je n'ai jamais mieux compris la vraie activité scientifique que dans ces petites cités allemandes peuplées de professeurs et d'étudiants et où l'université est tout." (1.)

Ceci s'explique assez facilement, pour assurer l'existence et le succès d'une université, il faut des moyens considérables qui ne peuvent s'obtenir que par l'encouragement et le concours d'un grand nombre de personnes.

C'est ce qui vous trompe quand à ce qui est de l'Université Laval, puisque ses fondateurs, en obtenant une charte royale d'incorporation, ont déclaré, sous serment, que cette institution était suffisamment dotée pour n'avoir pas recours à l'aide du gouvernement ni à l'argent du public, encore moins aux revenus du clergé.

En fondant les universités, (*quelles universités ?*) on divise les sources de revenus ; (*M. Prud'homme n'aurait pas mieux dit*) on se trouve en présence d'institutions qui végètent et qui se soutiennent misérablement, (*par exemple, la succursale de Laval,*) tandis qu'en en fondant (*Iroquois, mon ami, sors d'ici*) qu'une seule, cette université, recevant l'appui de toute la population devient grande et prospère.

Les signataires du factum ne veulent évidemment pas parler de l'Université Laval qui a toujours manqué de l'appui de toute la population et qui, pour cela, est restée petite et peu prospère.

Ces quelques considérations démontrent suffisamment la sagesse de l'Immortel Pie IX en décrétant (2) qu'il n'y aurait qu'une seule université catholique dans la province de Québec, de plus, Sa Sainteté Léon XIII, dont la clairvoyance et la sagesse sont universellement reconnues, n'a fait que marcher sur les traces de son illustre

(1.) *Les Allemands*, par le père Didon des Frères Prêcheurs, 1 vol., 20me edition, 1884, chez Calman Levy, Paris.

(2) Antoine, mon cocher, corrige ça !

prédécesseur, elle a toujours marché dans la même voie et elle a déclaré chaque fois que les circonstances lui en ont donné l'occasion, que l'Université Laval serait la seule université catholique dans cette province.

Je vous l'ai déjà dit : personne ne s'est opposé à l'établissement de cette seule université, excepté les autorités universitaires qui ont fait l'impossible pour empêcher l'Ecole de concourir dans les vues de Pie IX.

Pie IX et Léon X ont déclaré que Laval serait la seule université catholique dans cette province ; c'est très bien, mais à la condition *sine quâ non* qu'elle réponde aux besoins de la population de cette province. Autrement il n'y faudrait songer. Laval a si peu répondu au but que les autorités romaines ont dû lui donner des *chaires subsidiaires* à Montréal.

Ce seul fait est la preuve la plus écrasante de l'insuffisance de la *seule université catholique*, etc., etc.

Québec donnant à Montréal une succursale, c'est le ruisseau Migeon alimentant le St-Laurent !

***

Et dites-moi donc, je vous prie, qui a fait connaître, à Rome, que Laval suffisait aux besoins de toute la province de Québec ? N'est-ce pas Laval même faisant valoir sa suffisance ?

C'est en vain que vous essayez de nous la faire..... elle est trop vieille celle-là, elle est tout au plus bonne pour des serins.

Que demain, le St. Père apprenne le sentiment vrai des 700,000 catholiques qui appartiennent à la région de Montréal, au sujet d'une université, pensez-vous qu'il hésiterait un instant à se rendre à leur vœu ?

Laval resterait à Québec, comme une chose à sa place, et Montréal aurait l'université qu'elle a droit d'avoir, et avant quinze ans elle compterait pour quelque chose sous le ciel des sciences.

***

L'établissement d'une seule université dans la province de Québec aura pour effet non seulement d'assurer l'existence de cette université. (*Je croyais que cette seule université existait déjà, mais les signataires du factum sont tellement effarés qu'ils en voient cinquante autour d'eux ; et puis, voyez comme c'est magique, l'établissement d'une université assurera l'existence de cette université !*) *Est-ce assez iroquois ce langage !*) mais il entrainera d'autres avantages excessivement précieux.

Voyons-ça.

La population catholique se trouve en contact continuel et mêlée à une population protestante beaucoup plus nombreuse qu'elle. (*Tiens, moi qui croyais que les protestants ne comptent que pour un sixième de la population, évidemment je n'y regarde pas avec les yeux de la succursale*) mais qui a pu réussir à établir et à maintenir une université de première classe, (*le maintien assure l'établissement n'est-ce pas, M. Prud'homme ?*) et qui fait l'honneur non seulement de la ville de Montréal, mais encore de la Puissance du Canada.

C'est là une des meilleures preuves qu'on eût dû établir à Montréal une université catholique indépendante.

C'est ici et non à Québec que se trouve le champ d'émulation des hautes études.

Quant on a à lutter contre un puissant rival comme McGill, il ne faut pas avoir les mains liées derrière le dos, ne fût ce qu'avec un *fil d'or*. On est toujours à désavantage.

La preuve, vous la voyez en regardant la succursale, qui se débat vainement dans les serres de Québec. Née d'un monopole aussi étroit qu'ambitieux, elle dépense le meilleur de son énergie à porter ses fers et à entretenir des intrigues qu'elle n'oserait avouer, des misères, quoi !

Est-ce l'a, je vous le demande, *la seule université* que les autorités romaines ont voulu donner à Montréal, à la province de Québec ?

Cette question est presqu'une injure et je la retire parceque j'ai foi que l'avenir, un avenir prochain, ne la laissera pas debout !

L'honneur des Canadiens-Français, la conscience catholique demande justice, non pas un fragment, un lambeau, mais justice pleine, entière, féconde, libre de produire le bien à sa manière. Plus d'équerre ni de compas empruntés au voisin, mais l'initiative grande et noble, mère de tous les progrès bien entendus !

***

Si les catholiques ne veulent pas se laisser devancer dans la voie du progrès, (*n'est-ce pas déjà fait depuis longtemps, grâce à l'inactivité de la* SEULE *université que vous chérissez tant ?*) ils doivent rallier toutes leurs forces et employer toutes leurs ressources qui sont à *leur* disposition, (*O grammaire ! que tu passes de tristes quarts d'heure !*) pour fonder une institution qui puisse rivaliser avec celles de leur compatriotes appartenant à une autre croyance religieuse.

On le voit, il n'y a pas encore d'université catholique dans la Province de Québec, puisque ces messieurs veulent en fonder une, témoignage inconscient de l'insuffisance de la seule université qu'il y a à Québec.

***

Cette démonstration historique de la *suffisance* d'une seule université catholique, pour la province de Québec, est tout ce qu'il y a de Joseph Prud'homme dans le monde. Mgr l'archevêque a du être édifié de trouver tant de lumière sous un si petit boisseau. Il a du se dire, en vous lisant : ces serins sont vraiment de bonnes et charitables âmes ; grâce à eux, voilà que je vois ce que personne n'a jamais vu.

***

Parlez encore, mes enfants, parlez toujours ; votre outrecuîdance égale vos prétentions, ce qui, entre nous, n'est pas peu dire.

***

Cette société dure encore et prospère ; mais il s'en faut que nos compatriotes y fassent aussi bonne figure qu'autrefois. La plupart se sont retirés et n'ont pas été remplacés. Les Normands se sont divisés pour plaider à leur aise. Depuis ce temps, ils ont fondé une demi-douzaine de sociétés plus ou moins moribondes. Aujourd'hui, rien ne reste debout de tout ce qu'ils ont édifié. Qui se lèvera pour jeter sur des bases solides une association scientifique française ?

On croit généralement qu'une société pour être prospère, doit se composer d'un grand nombre de membres, qui, " tous ", doivent être présents à "chaque" séance. Erreur, le nombre des membres présents n'est pas un critérium de valeur : Cinq, dix, quinze membres suffisent amplement à répondre au but. Quoi ! Je vais chez un confrère, on cause des progrès scientifiques, on s'occupe du traitement de telle ou telle affection ; on se sépare heureux de cette communion d'idées ; la société, existe en puissance ; puis un, deux, trois, cinq confrères constituent un noyau d'association durable, si on le veut. Mais non, ce qui fait échouer tous ces projets, c'est

L'amour que chacun porterait à son *alma mater* s'étendrait plus ou moins à tous les élèves de l'institution.

Ecoutez, ce *plus ou moins* est bien à sa place dans la bouche de gens qui ont renié leur *alma mater* et qui, depuis quinze ans, travaillent à la détruire.

Ces considérations auraient du être suffisantes pour tous ceux qui désirent le bien de la religion et du pays à accepter avec empressement la décision si souvent et si clairement formulée par le St. Siège de soutenir l'université Laval et la succursale, mais malheureusement il n'en a pas été ainsi.

D'abord, cette phrase est de l'iroquois pur, ensuite ceux qui n'ont pas voulu embrasser Laval sont déclarés traitres à leur religion et à leur pays ; je soupçonnais bien que le clergé travaillait sournoisement à ruiner ces deux choses saintes, mais je n'avais pas de preuves suffisantes pour formuler une accusation. Maintenant, grâce aux serins de Laval, j'y suis !

Le factum dit que ceux qui désirent le bien de la religion et du pays auraient dû accepter la décision du St. Siège de soutenir l'Université Laval et la succursale ; d'où je conclus que les autorités universitaires et les souffleurs de la succursale n'aiment ni la religion ni leur pays, puisqu'ils ont fait l'impossible pour empêcher l'exécution équitable du décret de 1876.

***

Un grand nombre de personnes, et, ce qui est le plus étonnant, un grand nombre DES MEMBRES DU CLERGÉ pour des raisons et des motifs (*Voilà un crescendo à la manière de la Succursale*) que Votre Grandeur connaît aussi bien que les soussignés, (*T'as qu'à voir, voilà que Mgr gagne en lumières*) ne voulurent pas se soumettre et firent l'opposition la plus acharnée à l'établissement de la succursale.

Le clergé rebelle aux décisions du St. Siège, voilà du frais émoulu du cerveau de la succursale !

Nous assistons à l'opéra bouffe, quoi !

Mais où sont les foudres destinées à l'écrasement des rebelles ? Evidemment, Monseigneur ne connaissait ni les *raisons*, ni surtout les *motifs* qui ont fait agir son clergé ; sans cela, hein, pensez-y.....

Ces serins sont d'un flair à dépister les plus habiles rebelles parmi les membres du clergé.

Savez vous que Monseigneur pourrait se tailler tout un *chapitre* dans l'étoffe de cette merveilleuse succursale ? Voilà bien huit chanoines de trouvés, en outre du père de la copie conforme, s'il vous plait.

***

Les adversaires de l'Université se servirent de l'Ecole de Médecine, comme d'un arme pour contrecarrer les désirs des souverains pontifes.

Quelle prodigieuse métamorphose : l'Ecole de Médecine devenue une

arme, par exemple, un petit couteau bon pour saigner des serins, et, dit le factum, pour *contrecarrer* les désirs des souverains pontifes.

Leurs efforts (*Des rebelles parmi le clergé*) unis à ceux de l'Ecole, (*Voilà une arme doué de l'instinct de faire les efforts*) eurent pour résultat de laisser l'Université Laval à Montréal dans un état assez précaire ; (*assez précaire est adorable, vu qu'on y crevait de faim*) et ils commençaient même à espérer de réussir dans leurs projets, (*les vilains couteaux*) quand le St. Père, qui veille sans cesse aux intérêts de la religion et de la haute éducation, vint par la promulgation de la constitution *Jamdudum*, déjouer leurs plans et enlever leurs espérances.

Par ma barbe ! ce *jamdudum* est arrivé à propos, suspendre les machinations infernales des membres rebelles que le clergé compte dans son sein. Leurs *plans* seront *déjoués*, leurs espérances *enlevées ;* les *raisons* et les *motifs* ne manqueront pas de disparaître, l'hypocrisie sera démasquée, etc., etc.....

Salut ! Jamdudum, mon sauveur !

***

En effet toutes leurs forces (*des rebelles parmi le clergé*) venaient des préjugés qu'ils parvenaient à soulever parmi la population, contre ce qu'ils appelaient la domination et le joug de Québec.

Prétendant qu'en acceptant la succursale, Montréal, la cité la plus riche et la plus populaire (*populaire est plus riche que la cité de Montréal, mais j'aimerais autant populeuse*) de la puissance du Canada, se constituait l'inférieure et l'esclave de la ville de Québec.

Ce n'est pas là la raison principale de l'opposition de Montréal, il faut plutôt l'attribuer au fait que Montréal n'aimait pas le don que Québec voulait lui faire. Les citoyens de Montréal se sont dit, avec beaucoup d'apropos :

Timeo danaos et dona ferentes.

Aujourd'hui, après une expérience de quinze ans, cette crainte est amplement justifiée.

Les dons de Québec sont des fruits *coulés*, sans calembourg.

***

Mais avec le décret Jamdudum, qui donnait à la succursale une indépendance presque complète, (*in your mind*) en lui assurant le contrôle de ses finances, (*des dettes*) le cenfectionnement des programmes de ses études, (*confectionnement est du jargon de ta succursale, on confectionne une étoffe, un habit, par exemple, la livrée de Laval*) la nomination et la révocation de ses professeurs, (*ad nutum du conseil de Québec,*) les ennemis de l'Université se sentirent désarmés et ne purent plus faire un épouvantail avec le spectre de Québec dominant Montréal.

Brrrrrr.....!

Vous voyez d'ici la terreur semant ses ravages parmi les membres rebelles du clergé, etc. Ils n'avaient plus de petits couteaux puisqu'ils étaient désarmés. Ils n'avaient plus de raisons de secouer le spectre de Québec aux regards des insulaires de Montréal. Les aborigènes

des *concessions* voisines reprirent leurs sens rassérénés. Il n'y eut plus de loups, ils étaient tous terrorisés ; il n'y eut plus que de tendres et timides brebis, ce fut magique, voilà !

***

Le décret, tout en maintenant l'unité de l'Université Laval, donne à la succursale une liberté si grande, qu'un membre éminent du clergé de cette ville a dit: "que les deux institutions n'étaient unies que par un fil d'or." La population catholique de la province ecclésiastique de Montréal doit la plus profonde reconnaissance au Souverain Pontife, qui a su trouver dans sa sagesse le moyen de donner à la succursale la liberté dans l'unité.

Montréal qui craignait tant les servitudes de Québec allait, de par ce décret, jouir de la liberté dans l'unité ; ce n'est pas un petit privilège, surtout quand l'unité est à Québec et la liberté au bout d'un fil d'or. Mais, hélas ! cette prétention n'était qu'un rêve doré. Toute cette indépendance n'était que des airs. Pendant trois ou quatre mois, vous avez joué à la liberté, mais on reconnaissait à votre cou la marque de votre servitude.

" J'ai rompu mes fers, direz-vous. Mais, le chien qui après de longs efforts parvient enfin à s'échapper, traine souvent une grande partie de son lien ".

" Rupi jam vincula dicas:
" Nam luctata canis nodum arripit at tamen illi
" Cumfugit, a collo trahitur pars longa catenæ ".
—PERSE. Satire V, page 158.

Loin de vous donner la liberté, cette équipée a appris à vos maîtres qu'ils devaient fortifier vos liens. Et aujourd'hui, vous voilà, plus vigoureusement que jamais, rivés à Laval. Que pensez-vous du fil d'or, célébré avec tant d'enthousiasme par votre entremetteur favori ? Caressez-le donc ce fil, maintenant qu'il est devenu une chaine dont chaque anneau est l'œuvre de vos mains serviles.

***

Au fait, examinons la portée du décret *Jamdudum*, afin que l'on cesse d'en parler, comme un aveugle fait des couleurs.

1° On a prétendu que ce document concernait l'Ecole de Médecine ; or le nom de cette institution n'y est pas même mentionné, d'où un Canadien peut conclure dans la négative.

2° On a voulu y voir la main de l'Université Laval de Québec ; or l'Université Laval a protesté à Rome contre la portée de ce document, à preuve l'explication obtenue de Sa Sainteté Léon XIII, le 26 juin 1889, c'est-à-dire, cinq mois après l'émanation du décret *Jamdudum*

sur lequel les serins de la succursale reposent leur thèse, donc l'Université Laval n'est pour rien dans l'émanation de ce document.

***

En deux mots, le décret *Jamdudum* ne concerne pas l'Ecole de Médecine et est repoussé par l'Université Laval de Québec.

Reste la succursale qui s'y cramponne, comme à une planche de salut.

Sa première démarche fut un pas de clerc. La majorité des membres de la succursale s'est réunie en comité et a rédigé à l'adresse de Laval un ultimatum, une espèce de déclaration d'indépendance.

Ils me font l'effet de prisonniers qui, recevant un rayon de lumière, prétendent monopoliser le soleil.

Premier résultat : le Dr E. P. Lachapelle, l'âme de la succursale s'est, de dégoût, détaché de ses collègues et a envoyé sa démission aux autorités de Laval.

Deuxième résultat : L'Université Laval en appelle à Rome et fait fortifier par Sa Sainteté Léon XIII, les liens de dépendance de la succursale, comme on le voit par la lettre de son Eminence le Cardinal Siméoni :

S. Congrégation de la propagande,

Rome, le 26 juin 1889.

Eminentissime et Révérendissime très cher Seigneur,

Au sujet de la constitution apostolique *Jamdudum*, quelques explications ont été demandées par le Très Révérend Seigneur Recteur de l'Université Laval. Pour y répondre, Sa Sainteté a ordonné de déclarer : 1° Par le mot Docteurs employé dans cette constitution il faut entendre les Professeurs ou ceux qui enseignent dans l'Université ; 2° Qu'il faut comprendre qu'il n'y a qu'un seul Conseil Universitaire pour les deux sections de Québec et de Montréal de l'Université. Sa Sainteté veut en outre qu'il soit recommandé aux membres de ce même Conseil de veiller avec soin au maintien de la paix et de l'union entre les deux sections de l'Université ; que si, par hasard, il surgissait quelques difficultés par la suite, on recoure au St. Siège.

Je profite de cette communication à Votre Eminence pour lui baiser humblement les mains.

De votre Eminence,

Le très humble et très obéissant serviteur,

(Signé) JEAN, CARD. SIMEONI, Préfet.

(Contresigné) † D., ARCHEV. DE TYR, Secrétaire.

A Son Eminence le Card. Taschereau,

Arch. de Québec.

C'est donc le retrait de toute la latitude d'indépendance accordée à la succursale par le décret *Jamdudum*, et cela d'après l'ordre de N. S. P. le Pape lui-même. Les prétentions des signataires du factum pêchent donc par la base et doivent être considérées comme non avenues.

***

Je vais plus loin ; supposez que tous les pouvoirs accordés par le décret *Jamdudum* n'eussent pas été annulés par l'autorité ecclésiastique, ils seraient restés nuls et de nuls effets, parce qu'ils lèsaient les droits et privilèges accordés à l'Université Laval en vertu de sa charte royale.

Voici ce que dit M. G. Lamothe, avocat, sur la valeur des privilèges conférés à la succursale par le décret *Jamdudum :*

Mais cette constitution *Jamdudum* n'a aucun effet au point de vue civil. Légalement les pouvoirs ou privilèges autonomes de la succursale n'existent pas. Il n'y a qu'un seul corps public existant, savoir : l'Université Laval de Québec, et ce corps a, non pas deux têtes dont l'une à Québec et l'autre à Montréal, mais une seule tête, savoir : le Conseil Universitaire de Québec. Aucune convention ne peut lier ce corps public, si elle n'est faite par le Conseil Universitaire, ou par quelqu'un porteur d'une procuration de ce Conseil. Le Vice-Recteur comme tel ne peut engager l'Université Cette fonction de Vice-Recteur n'est qu'une création canonique ; la Charte Royale ne mentionne pas un tel office. Le Vice-Chancelier est également un officier de création canonique dont les pouvoirs spéciaux ne sont pas reconnus légalement.

Messieurs de la succursale, votre indépendance est donc tout ce qu'il y a d'éphémère au monde et votre prétention est tout en paroles.

" *Odi homines ignava opera, philosophia sententia.*"

Je hais ces hommes incapables dont la philosophie est toute en paroles.

***

Voyant l'impression produite parmi la population, les soussignés profitèrent de son apparition pour faire des propositions d'union à l'Ecole de Médecine, union qui aurait eu pour résultat de faire disparaître pour toujours les divisions et les rivalités qui existaient depuis si longtemps et qui étaient la cause d'un si grand malaise parmi le public.

L'illusion est complète, la succursale se croit libre et prend des airs de protection vis-à-vis l'Ecole de Médecine, elle veut faire disparaître pour toujours les divisions et les rivalités qu'elle a créées et nourries depuis plus de quinze ans. C'est très noble, voyons par quel moyen elle veut y arriver.

Pour arriver à faire cette union, les soussignés firent les plus grands sacrifices et se soumirent aux plus grandes humiliations : (*grands sacrifices* pour des gens qui n'ont, pour tout stock, que des airs d'indépendance ; *grandes humiliations* pour eux qui vivent des servitudes de Québec.)

***

Votre Grandeur connaît déjà tout ce qu'ils ont fait dans ce but ainsi que ce qui en est résulté, de sorte qu'il serait inutile d'entrer dans tous les détails. Mais dans les circonstances les soussignés croient devoir mettre de nouveau sous les yeux de Votre Grandeur les conditions d'union qui avaient été acceptées par l'École et par la Faculté de Médecine de l'Université Laval à Montréal.

Si Monseigneur connaît si bien les choses ridicules que vous avez commises, pourquoi abusez-vous de sa patience?

N'est ce pas pure manie circulaire que de ramener périodiquement, à flot, les épaves d'un passé qui vous a couvert de confusion. Croyez-m'en, cette résurrection intermittente n'est pas de nature à égayer Sa Grandeur.

Enfin, puisque vous y tenez, allez-y, mais, de grâce, ménagez vos spasmes pour d'autres fins.

"Les deux facultés devaient donner leurs cours dans les bâtisses de l'Ecole, les proferseurs de la faculté de Laval devaient agir comme professeurs agrégés de l'Ecole, tandis que ceux de l'Ecole devenaient immédiatement professeurs titulaires de l'Université et s'engageaient à suivre tous les règlements universitaires, cette union provisoire devait durer deux ans au plus, pendant lesquels l'Ecole pouvait faire tous les actes nécessaires pour conserver sa charte et son autonomie. Après deux ans si les professeurs de l'Ecole voulaient demeurer professeurs de l'Université Laval, ils devaient abandonner leur charte et n'agir que comme professeurs de Laval."

Avez-vous jamais vu pareille démangeaison de mariage? les deux facultés devaient donner leurs cours dans les bâtisses de l'Ecole, cela est bien pour la succursale qui a, de tout temps, mendié un toit où donner ses cours ; mais ce devait être très humiliant pour elle devenue indépendante depuis quelques jours seulement. Que pensez-vous de l'humiliation suivante : les *libres* et fiers professeurs de la faculté de Laval devaient agir comme de simples agrégés de l'Ecole : *Comment en un vil plomb l'or pur s'est-il changé?*

Ce que je conçois mieux c'est que *les professeurs de l'Ecole devenaient immédiatement professeurs titulaires de l'Université.* Ne voyez-vous pas dans ce fait un éclair de justice?

De plus les professeurs de l'Ecole " s'engageaient à suivre tous les règlements universitaires", c'est-à-dire qu'il se soumettaient aux caprices de l'unique Recteur que Québec a seul droit de donner ; le vice-recteur n'étant là que d'occasion.

Cette union devait durer deux ans et l'Ecole perdait sa charte et la comédie était finie, et dire qu'il y eut des âmes assez naïves pour avaler pareilles couleuvres, cela dépasse toute conception.

***

Badinage à part, que prouve cette convention matrimoniale?

N'est-elle pas une confession de jugement de l'insuffisance de la *seule université*, etc., etc.

Habemus confitentem reum : Scribes de Laval, vous êtes mes témoins, et votre aveu candide démolit vos plus violentes prétentions.

***

Consultons sur la valeur de cette convention, l'opinion légale de M. Gustave Lamothe. " La première condition, dit-il, pour la validité d'une convention c'est qu'elle soit faite entre personnes ayant le droit de contracter dans la qualité qu'elles prennent ; or la succursale n'ayant aucune qualité indépendante personnelle, n'a pas le droit de contracter. D'un autre côté, le consentement donné par la corporation de l'Ecole n'a aucune valeur. Il eut fallu le concours de chacun des membres de l'Ecole ; or trois d'entre eux se sont constamment opposés aux arrangements d'union."

Les serins en sont donc pour leurs coups de langues !

***

Ceux qui ne voulaient pas accepter cette union ayant soulevé des objections légales contre ce projet, il fut décidé que les professeurs de l'Ecole, favorables à l'union, présenteraient un bill devant la législature pour faire disparaître ces objections et faire légaliser les conditions qui avaient été acceptées par les deux facultés.

Soulever des objections légales, quelle absurdité ! ! peut-on concevoir pareil esprit d'insoumission ! Comment ! voilà des propriétaires qui osent soulever des objections légales à propos de la simple spoliation de leurs biens, n'est-ce pas la preuve d'un manque absolu de libéralité ! ceux qui ne voulaient pas accepter l'union n'auraient-il pas dû se marier *per fas et nefas*, ne fût ce par complaisance pour les serins de la succursale.

Avec cet air bonhomme qui sied si bien aux esprits avachis, les dissidents n'auraient-ils pas dû livrer à la succursale les clefs de l'Ecole de Médecine en disant : " Venez, serins chéris, prenez possession de cette forteresse contre laquelle vos plans ont toujours échoué ; je vous la livre avec son passé tout de mérite, son présent prospère et son avenir plein des meilleures promesses de succès et de grandeur ; prenez-là, elle est la vôtre."

Au lieu de ce digne langage, les dissidents répondirent brutalement aux envahisseurs : " Arrière coquins, on n'empiète pas impunément sur nos droits : si vous bougez d'un cran, je vous prouverai qu'il y a encore des juges à Berlin."

Nos Frédérics aux petits pieds, dégoûté que l'on crût encore à la justice, descendirent de la montagne et retournèrent à leur bicoque du bord de l'eau. Ainsi passent les serins et leur gloire.

***

Les soussignés, confiants dans la bonne foi des professeurs de l'Ecole, (*dites, des unionistes*) se mirent à donner leurs cours (*non à l'Ecole, mais au bord de l'eau*) et ne s'occupèrent aucunement du bill : (*Indifférence coupable*) mais ils furent bien surpris quand un ami leur fit parvenir une copie de ce bill qui était déjà devant la légsslature et qui demandait pour l'Ecole l'autorisation de faire l'union avec la faculté médicale de l'Université Laval à Montréal, sur des bases tout-à-fait différentes de celles qui avaient été acceptées par les deux facultés.

Je vous ai déjà prouvé que la première convention ne valait pas le papier sur lequel elle était écrite, inutile d'y revenir.

Par la clause quatre du bill, l'Ecole demandait purement et simplement de devenir la faculté médicale de l'Université Laval à Montréal. Comme Votre Grandeur peut le voir, ce n'était plus les professeurs de l'Ecole qui entraient dans Laval, et qui abandonnaient leur charte, mais ils voulaient devenir la faculté même de Laval, tout en conservant leur autonomie et leur indépendance. C'était une affiliation déguisée, affiliation qui avait toujours été refusée par l'Université Laval. Il est vrai qu'il disait qu'il voulait faire entrer dans l'Ecole tous les professeurs actuels de la faculté médicale de l'Université Laval (*aveu plein de candeur*) et que c'était pour cette raison que dans une des premières clauses du bill ils demandaient l'autorisation d'augmenter le nombre de leurs professeurs jusqu'au chiffre vingt-trois, mais ceci n'était nullement mentionné, et si le bill avait été adopté, l'Ecole aurait parfaitement pu nommer qui elle aurait voulu pour remplir ses cadres.

Cette seule idée a torturé l'âme de la succursale et l'a jeté dans un cauchemar plein de te rifiantes images. Cette bonne succursale préférait toujours le fil d'or de Québec à l'indépendance la plus absolue ; question d'habitude de servage.

Au reste dans toutes les transactions qni ont eu lieu entre l'Ecole et l'Université Laval, (*il n'y a pas eu de transactions entre l'Ecole et l'Université Laval, mais. des actes illégaux entre les membres de la succursale qui n'avaient aucun droit au chapitre des délibérations et quelques professeurs de l'Ecole qui n'avaient pas droit de parler au nom de la charte de cette institution*) depuis l'établissement de la succursale elle n'a pas beaucoup brillé par sa fidélité à remplir ses engagements (*illégaux*) qu'elle rompait sous les prétextes les plus futiles. Dans cette circonstance son manque de bonne foi a été le même que dans une foule d'autres occasions, (*pourquoi vous y frottez-vous, puisque vous la croyez de mauvaise foi,*) car malgré l'entente la plus formelle que les deux facultés auraient le même nombre de professeurs si l'union se faisait, elle a consenti à l'insertion d'une clause par laquelle elle s'obligeait à nommer professeurs titulaires deux de ses professeurs agrégés avant d en nommer d'autres.

Ce sont là de vraies larmes de crocodile ou je ne m'y connais pas. Ces modestes serins voulaient entrer dans l'Ecole, en supplanter les professeurs, les chasser en moins de deux ans et se mettre ensuite sous clef, de crainte que quelque professeur agrégé y voulût entrer. Ces gens-là sont tellement habitués à passer par les fenêtres et les soupiraux, qu'ils ne peuvent se faire à l'idée qu'on entre par la porte.

Comme question de fait, les partisans du bill de l'Ecole n'ont pas consenti à l'insertion de la clause qui fait la rage de la succursale. Bien au contraire, ils s'y sont opposés *unguibas et rostro*, mais la législature en décida autrement.

De plus, l'Ecole, en consentant à retrancher du bill la clause qui la forçait à faire approuver la nomination et la révocation de ses professeurs par l'archevêque de Montréal, a voulu éluder une des prescriptions les plus importantes du décret *Jamdudum*.

Encore une fois, messieurs, je rappelle à votre mémoire que les pères du bill ne pouvaient agir et n'agissaient pas au nom de l'Ecole, par conséquent vous n'avez pas droit de mettre cette institution en cause. Quant au pouvoir d'approuver la nomination et la révocation des professeurs, l'Ecole n'y a jamais fait objection puisque depuis plus de 30 ans elle s'est toujours conformée à cette règle. Je rappelle à votre mémoire que les prescriptions du décret *Jamdudum* ne concernent pas l'Ecole de Médecine.

***

En effet, si elle était devenue la faculté médicale de l'Université Laval, tous ses professeurs auraient été *ipso facto* professeurs de Laval, (*pourquoi non, n'est-ce pas ce que vous avez voulu par votre célèbre convention ?*) et comme cela n'aurait pas été obligé de faire approuver leur nomination comme professeurs de l'Ecole, il s'en suit nécessairement qu'ils seraient devenus Professeurs de l'Université Laval sans l'approbation de l'Archevêque.

Ne fait-on pas souvent beaucoup de choses qu'on n'est pas tenu de faire ? N'est-ce pas ainsi que l'Ecole fait approuver la nomination de ses professeurs, donc il ne *s'ensuit pas nécessairement qu'ils seraient devenus professeurs de Laval sans cette approbation de l'Archevêque.*

Pour perpetuer cet état de chose si l'union s'était faite d'après les bases du bill et pour garder sa charte indéfiniment, l'Ecole avait eu le soin d'y insérer une toute petite clause, dans laquelle il était déclaré qu'il fallait le consentement unanime de ses membres pour annuler cette charte.

Je vous demande pardon, c'est la législature de Québec qui a inséré cette petite clause qui vous fait si grand mal au cœur. Au lieu d'exiger le consentement unanime de ses membres, la nouvelle charte voulait la restreindre au vote des deux tiers.

Or il est évident que sur 23 professeurs, (*parmi lesquels* 10 *ou* 12 *de Laval*) il y en aurait toujours eu plus d'un qui auraient tenu à la conserver. (*of course*).
Aujourd'hui sur neuf professeurs il y en a trois que ne veulent pas accepter l'union parce qu'ils veulent conserver leur charte.

N'est-ce pas étrange de voir ces trois dissidents faire respecter ainsi leur charte. Ce reproche me porte à croire que messieurs de la succursale eussent jeté leur charte par là le moulin.

***

Ce plan de constituer l'Ecole faculté-médicale de l'Université Laval à Montréal n'est pas nouveau, il doit son origine à Mgr Smeulders, commissaire apostolique envoyé au Canada par le St. Siège, en 1884, pour régler la question universitaire.

Avouez que cette origine n'est pas à dédaigner. En voulant constituer l'Ecole faculté-médicale de l'Université Laval a Montréal, Mgr Smeulders se conformait au décret de 1876, qui veut que l'Université Laval vienne en aide à l'Ecole de Médecine. Cette tradition est saine

et les signataires du factum ont grand tort de l'attaquer. Ils seraient plus heureux à remplir leur rôle ordinaire de calomniateurs.

Le mensonge est si bien leur arme favorite, j'allais dire naturelle, qu'ils deviennent gauches en dehors de ce champ.

***

Pour démontrer à Votre Grandeur que les soussignés ne peuvent pas aujourd'hui accepter les conditions d'union qu'ils ont refusée alors, ils croient ne pouvoir mieux faire (*Je vous assure que ce n'est pas ce que vous avez fait de mieux*) que de citer ici les réponses qui ont été données par plusieurs d'entre eux à Son Excellence le commissaire apostolique. En voici quelques-unes :

1o Nous sommes élèves de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal.

Vous êtes élèves de l'Ecole de Médecine et vous vous en vantez, malheureux ! En vérité, je vous croyais aussi discrets que vos neuf cents confrères qui se gardent bien, eux, de faire un aveu aussi compromettant.

Après notre admission à la pratique nous avons compris l'infériorité de l'enseignement de cette institution.

Jeunes hommes, vous avez compris, mais un peu tard, d'où je conclus que votre intelligence était plus bornée que celle du commun des mortels. Si vous eussiez compris plus tôt, vous seriez allés à Laval ; c'est là, oui, c'est bien là que vous auriez compris, à temps, l'*infériorité de cette institution.*

Entretemps, logeons dans une parenthèse, un témoignage peu suspect de la valeur de l'enseignement de l'Ecole. C'est ma manière, à moi, de prendre les serins dans leur propre glue.

Au mois d'octobre 1874, le Dr A. T. Brosseau, professeur de Botanique et de Médecine Opératoire (deux matières qui vont si bien ensemble) chirurgien de l'Hôtel-Dieu, etc., etc., prononçait un discours dont j'extrais la perle suivante :

Il est possible qu'en ce jour où plusieurs écoles de médecine vous ouvrent toutes grandes leurs portes, vous désiriez avoir des garanties comme quoi vous avez bien fait en venant à l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal.

Comme quoi et *en venant* font croire que l'auteur a plusieurs langues à son service.

La garantie que nous avons à vous donner, c'est le grand nombre de praticiens capables. Je dirais même éminents, qui ont reçu à cette institution leur éducation médicale, les succès qu'ils obtiennent en pratique, leur position sociale, la compétition heureuse qu'ils font à leurs confrères *venant des autres collèges.* Telle est la preuve irréfutable, je crois, de la valeur de l'enseignement qui est donné ici. . . . . Il ne m'appartient pas à moi, ancien élève de cette Ecole d'en faire aujourd'hui l'éloge, mais laissez-moi vous dire cependant que s'il est un acte de ma vie dont *je suis glorieux et fier,* c'est d'avoir suivi les cours de cette institution.....

.....Puisque cette institution est la vôtre par la nationalité, par le langage, par l'enseignement, par les connaissances, pourquoi l'abandonneriez-vous pour aller à d'autres institutions qui ont droit au patronage aussi, mais non pas au vôtre.

L'auteur de ces bonnes paroles est-il le même Alfred Toussaint Brosseau dont le nom apparaît au bas du factum de la succursale ? Si oui, j'ai droit de m'écrier : *quantu mutatus ab illo !*

S'il *ne lui appartenait pas*, à lui, *élève de cette école, d'en faire* ALORS l'éloge, lui appartient-il plus AUJOURD'HUI de lui jeter de la boue ?

Croyez-moi, s'il est un acte dont vous ne devez être ni glorieux ni fier, c'est d'avoir mis votre griffe au bas de ce réquisitoire humiliant.... pour vous et vos collègues. Si les calomnies que vous proférez contre votre *Alma Mater* étaient écrites dans vos mains, qui voudrait les toucher.....ces mains ?

Ecoutez, quand on descend de ce pas, on est susceptible d'aller loin.

Pitié pour la tête, chers lecteurs, en considération du cœur qui est, je crois, bien placé.

***

Ab uno disce omnes !

***

Reprenons la confession des serins :

Pour nous mettre en état de remplir les devoirs de notre profession consciencieusement et avec profit pour nos patients et pour nous-mêmes, et pour nous mettre au niveau scientifique des confrères qui avaient fait leurs études dans d'autres intitutions nous avons été obligés de recommencer complètement nos études médicales, et de consacrer tous nos moments de loisir ainsi que nos veilles et nos nuits à acquérir les connaissances qui nous manquaient.

M. de Bonald qui, je crois, se connaissait en étude, a dit : *lorsqu'on sort de l'Ecole, c'est déjà beaucoup d'avoir appris à étudier.*

Voyez comme nos serins sont exigeants, ce qui, pour M. de Bonald, était *beaucoup*, est pour *eux* trop peu.

Je vous comprends, votre noble ambition eut voulu que l'Ecole fit de vous, des Velpeau, des Dupuytren, des Trousseau. Mais, soyez généreux, l'Ecole pouvait-elle avec les éléments intellectuels que vous mettiez à sa disposition, faire de vous des géants de-science médicale ? Et puis, supposez que cela eut été possible, ne faut-il pas lui savoir gré d'avoir laissé quelque chose à votre initiative personnelle ? Que seriez-vous devenus si, après trois maigres années d'études, vous fussiez sortis savants de l'Ecole de médecine ? Bon Dieu ! un aussi lourd bagage vous eût sûrement écrasés ! On ne peut vivre longtemps, allez, quand, à un âge si tendre, on est chargé d'autant de lauriers ! Vous auriez été frappés d'*insolation* scientifique. Votre cerveau, véritable cratère, eut fait éclater vos petits bons hommes de docteurs ; et nous, qui sommes vos disciples, nous n'aurions pas eu l'avantage de profiter des fortes leçons que vous nous avez données.

Voyons, consolez-vous un peu de l'infériorité de l'enseignement de l'Ecole, en songeant que, si vous êtes aujourd'hui de *trous* de science, vous ne le devez qu'à vous-mêmes, quel mérite !

***

Ce qui me surpasse, ce sont les prouesses de nos serins : ils consacraient à l'étude " tous leurs moments de loisir, ainsi que leurs veilles et leurs nuits."

Voilà qui tient du prodige : ils ne dormaient pas pendant la nuit, ils veillaient pendant le jour, et ce qui plus est, ils consacraient à l'étude tous leurs moments de loisirs. Est-il étonnant qu'ils aient été frappés d'une certaine cécité, et qu'aujourd'hui ils perdent leurs pas dans le dédale de la succursale.

En lisant la prose du factum, je pensais bien que le cerveau des signataires avait été surmené, mais pas à ce point. Après cette confession ingénue, il n'y a pas à s'y tromper.

En pathologie, c'est le devoir du médecin de remonter à la cause morbide, si éloignée qu'elle puisse être ; j'y suis !

***

2o A cause de la facilité avec laquelle l'Ecole confère le titre de docteurs à ses élèves, sans égard à la capacité et à la moralité des candidats.

Voilà deux bonnes raisons *raisonnables* et j'y tiens. Messieurs les signataires du factum, permettez une petite question : s'agit-il ici de votre expérience personnelle ? car, vous ne pouvez parler, comme tout *savant* doit le faire, que sur expérimentation, répondez :

Etiez-vous les candidats incapables et immoraux dont vous parlez ? Si oui, je vous tire ma révérence et vous déclare passés maîtres ès-calomnie.

S'il s'agit d'autres candidats, dites-moi, n'étiez-vous pas professeurs à l'Ecole de Médecine, et si l'Ecole a admis à la pratique des candidats incapables et immoraux, n'avez-vous pas trempé dans cette infamie ? Si vous occupiez des chaires à l'Ecole, que ne mettiez-vous votre enseignement à la hauteur des progrès scientifiques ?

Que ne dénonciez vous les candidats immoraux.

Pourquoi ne vous opposiez vous pas à leur admission à la pratiqne ?

Pourquoi ne les faisiez-vous pas chasser de l'Ecole ?

Ou vous étiez des lâches, ou vous êtes des calomniateurs ; on ne sort pas de là, choisssez !

***

3o Parce que dans l'Ecole il n'y a pas d'autorité supérieure exerçant un contrôle sur les professeurs et les élèves, ni sous le rapport scientifiqne ni sous le rapport moral.

Pour le contrôle scientifique, je conçois qu'une école tenue pour faire des ignorants, n'ait pas de contrôle scientifique, cela découle claiment de la première accusation. Quant au contrôle moral, l'accusation est bien fondée. et je suis très-heureux que nos serins donnent du bec à Monseigneur.

Il était temps, grand temps d'élever la voix contre cet abus le plus criant que je connaisse. Traduisons cette phrase doncereuse en bon français.

Ce sont les serins qui parlent : Comment se fait il Monseigneur que vous abandonniez ainsi la conduite de votre troupeau ?

Comment ! la première poignée de Canadiens qui s'associent, peut avoir un directeur spirituel, et vous laissez l'élite de notre jeunesse catholique errer, sans guide, au gré de ses passions ? Depuis quand les pasteurs refusent-ils une direction spirituelle spéciale à une classe spéciale de leurs ouailles. N'est ce pas l'abomination de la désolation dans le camp des fidèles !

Tappez, mes serins, vous avez beau jeu, secouez votre marotte, cette douce manie prouve votre irresponsabilité. Je crains cependant que vous ne vous mordiez les doigts, vû que l'Ecole catholique de Médecine et de Chirurgie de Montréal a été pendant plus de trente ans sous la direction de feu Mgr. Ignace Bourget, et que ce n'est que depuis quelques années que..... Tappez quand même, n'êtes vous point assez grands, assez savants, assez moraux pour faire la leçon à votre Evêque ? Allons donc.....

Le fait est que les jeunes gens qui viennent étudier la médecine rentrent, à Montréal, dans la catégorie ordinaire des fidèles et remplissent leurs devoirs de religion tout aussi bien que les accusateurs de l'Ecole ; je sais que ce n'est pas dire trop, mais enfin.....

***

4o. Parce que des professeurs de l'Ecole abusant de la liberté absolue dont jouit chacun d'eux en ont profité pour enseigner du haut de leur chaire l'immoralité la plus éhontée et pour déverser le ridicule sur les ministres de la religion, sur les religieux et les religieuses.

5o. Parce que dans l'Ecole il n'y a personne qui ait mission de surveiller la conduite morale des élèves et que cette liberté absolue chez les jeunes gens de 20 à 25 ans qui sortent pour la plupart des collèges, après y avoir été enfermés pendant sept ou huit ans est dangereuse.

Spectatum admissi, risum teneatis amici ?

Messieurs, vous êtes vraiment modestes, j'admire votre courage, sans excuser vos réticences. Puisque vous vouliez porter une accusation

contre les professeurs de l'Ecole pourquoi ne pas dire tout ? Je vais compléter votre tâche, écoutez :

J'ai vu, de mes yeux vu, lorsque j'étais étudiant, le Dr L. E. Desjardins tomber dans l'œil de jeunes personnes que je croyais vertueuses, et y faire des opérations qui n'avaient rien de spirituel.

J'ai vu les Drs Hingston et A. T. Brosseau prendre et même enlever à des personnes pieuses, qui un bras, qui un sein, qui un kyste et que sais-je encore ? Tous ces spectacles au vu et su de plus de deux cents jeunes gens, autrefois purs, aujourd'hui avides de ces scènes immorales.

Le Dr Brunelle, *Proh pudor !* a privé plus d'une femme chrétienne de volumineuses productions pathologiques.....et cela en plein amphithéâtre bondé d'élèves.

Pourquoi cacher ces choses, abattez les masques, mes amis.

***

—Tout cela n'est rien comparé aux saturnales qui se passent pendant le Carême dans le grand souterrain de l'Ecole.

—Ne sait-on pas que les carabins de Victoria ont été atteints d'anthropophagie et que, seule la crainte de contracter la rage universitaire les a empêchés de dévorer vifs les dignes serins de la succursale, le 9 octobre 1889 ?

—Quant aux dogmes catholiques ils s'en moquent à ce point qu'il n'y a pas un élève qui ne se vante d'en avoir démoli une demi-douzaine au moins. N'est-ce pas pour faire antidote aux enseignements hétérodoxes de l'Ecole que le R. P. Braün a donné ses célèbres *instructions dogmatiques sur le mariage chrétien*, du haut de la chaire de Notre-Dame de..... Québec ?

***

Non seulement, des professeurs déversaient le ridicule sur les ministres de la religion, sur les religieux et les religieuses, mais on sait que, pas un élève sorti de cette Ecole, ne voudrait avoir de relations sociales même éloignées avec cette classe de gens. Le clergé, les Révérendes Dames de l'Hôtel-Dieu, de la Provideuce et de la Miséricorde en savent quelque chose.

Au reste, c'est un fait bien connu que, si vous voulez avoir un médecin incrédule, vous n'avez qu'à appeler un élève de l'Ecole de Médecine. Les serins seuls ont échappé à l'incrédulité par une espèce de miracles ; ils le doivent sans doute aux *nuits* et aux *veilles* passées à l'étude et à la méditation. Si vous voulez perdre un jeune homme, envoyez-le à l'Ecole et en moins de six mois il sera passé maître-ès-immoralité.

Feu Monseigneur Ignace Bourget savait tout cela, mais feignant de

l'ignorer, il remettait le service médical de l'Hôtel-Dieu, des dispensaires, aux soins des professeurs ignorants et immoraux de l'Ecole de Médecine et à l'usage de leurs dignes élèves.

Monseigneur Fabre, marchant sur les traces de son illustre prédécesseur n'a rien dérangé à l'ordre de choses établies. Il a fait plus, il a pactisé ouvertement avec les *coupables* de l'Ecole et fait de la propagande en faveur de l'institution incriminée. Il a dit : " l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal, qui a bien mérité du diocèse et de la province toute entière, à cause du dévouement de ses professeurs, CONTINUERA l'œuvre à laquelle elle a contribué jusqu'ici à former tant de médecins qui font honneur à leur profession....."

On le voit, c'est une conspiration sur toute la ligne ; de haut en bas, c'est à qui masquera les horreurs de l'enseignement de l'Ecole. Heureusement qu'au milieu de ses tristesses, l'Eglise éprouve des consolations ; elle a la joie de voir des pontifes comme tels et tels serins que je connais et leurs acolytes, prêcher et pratiquer une morale vraiment angélique. Tout ce qu'on peut regretter c'est que les serins n'aient point le crâne fait pour porter la mître, on en verrait de belles, je ne vous dis que ça.

***

Comme médecins, nous avons cru que l'établissement de la succursale était un moyen que la Providence nous offrait de sortir de l'ornière de la routine dans laquelle nous tenait l'Ecole de Médecine, qui avait le monopole de l'enseignement médical dans cette partie de la province de Québec. Nous avons cru et nous croyons encore qu'avec la succursale nous pourrions marcher de pair avec nos concitoyens d'autres origines dans la voie du progrès scientifique.

C'était pure illusion, puisque vos cours sont moins nombreux que ceux de l'Ecole de Médecine. Quant à la qualité vous ne pouvez prétendre à une supériorité quelconque, puisqu'en octobre 1889 vous avez fait donner vos cours par des professeurs de l'Ecole de Médecine. Cette conduite est une appréciation délicate de leur supériorité et le plus fort argument contre votre première accusation. Le cours final le plus important a été donné, chez vous, par un des *ignorants* de l'Ecole de Médecine, le Dr L. A. Demers. Quant à vous, connaissant mieux que personne l'*ornière de la routine*, vous avez troqué vos chaires titulaires de Laval contre des chaires d'agrégation de l'Ecole de Médecine. Témoignage éclatant de l'inanité de vos accusations et de la béatitude de vos âmes de serins.

Vous dites : avec " la succursale nous pourrions marcher avec nos concitoyens d'autres origines dans la voie du progrès scientifique." Eh que n'avez vous marché de pair avec eux, depuis quinze ans que vous êtes de la succursale ?

Qui a empêché votre marche progressive ?

N'avez-vous pas eu vos franches coudées ?

Avez-vous manqué de contrôle scientifique ?

Avez-vous manqué de contrôle religieux ?

Où sont vos musées, vos bibliothèques, vos laboratoires ?

Dites, qu'avez-vous produit pour prouver que la succursale peut marcher de pair avec les autres institutions du genre.

Hélas ! je ne le vois que trop, votre rôle s'est confiné a nourrir les divisions malheureuses que vous avez créées avant le décret de 1876 ; vous avez gaspillé, à cette triste occupation, vos plus belles aspirations de progrès et d'avenir. C'est-là, avouez-le, le secret de la stérilité de vos efforts ; vous pouvez vous battre la poitrine et crier "*Ergo erravimus.*"

***

III Nous n'entrerons jamais dans l'Ecole, quelque modification qu'on lui fasse subir, tant qu'elle conservera son autonomie, car cette autonomie constituerait une menace continuelle contre le nouvel état de choses qu'on établirait.

Ce qui, en français, veut dire : nous n'entrerons à l'Ecole que lorsqu'elle n'existera plus ; car qu'est-ce que l'autonomie pour une institution sinon l'être. Or ces messieurs ne veulent entrer que dans le non-être ; sont-ils assez pénétrants ces serins.

Le passé peut nous faire connaître ce qui arriverait dans l'avenir, les mêmes causes produisant toujours les mêmes effets.

Le passé peut nous faire connaître l'avenir, mais ne vous a rien appris, puisque vous vous débattez encore dans la même ornière, puisque vous nourrissez encore les mêmes divisions. Vous caressez et exhibez toujours la même marotte.

***

Son Excellence Mgr Conroy avait fondé la succursale en laissant à l'Ecole son autonomie et l'on sait ce qui est arrivé.

Tiens, moi qui croyais que la fondation de la succursale était le résultat de vos petites machinations stimulées par les mains de Laval !

Mgr Conroy a laissé à l'école son autonomie et l'on sait ce qui est arrivé ; mais oui, nous le savons, ce qui est arrivé, c'est que l'Ecole à continué à grandir. Elle a prospéré plus que jamais, et cela malgré, et peut-être à cause de vos tentatives d'écrasement. Plus vous souleviez de tempêtes et plus l'école montait, grâce à la protection évidente des noms illustres qui veillent sur elle.

***

Mgr Conroy pouvait-il enlever à l'école son autonomie ?

Non, pas plus que les unionistes ne l'ont pu.

L'église ne détruit pas les œuvres catholiques. Au contraire, elle les encourage, les bénit et les dirige vers la fin pour laquelle elles existent. De plus, l'école est une propriété indivise : seul le consentement unanime de ses propriétaires peut briser son autonomie. Si semblable malheur frappait cette institution, si par un acte d'inqualifiable lâcheté, les titulaires de l'école abandonnaient leur charte autonome, ses neuf cents élèves qui pratiquent la médecine dans l'Amérique du Nord, se lèveraient comme un seul homme et laveraient l'injure faite à leur *alma mater*.

Ils portent à sa prospérité l'intérêt d'un enfant bien né pour la conservation d'une mère chérie. N'allez pas croire qu'ils partagent vos basses rancunes et vos mesquines ambitions. Leurs cœurs ne battent point comme les vôtres, dans les mains de Laval.

***

Si l'école tient tant à son autonomie, c'est qu'elle à une arrière pensée.

Rem acu tetigisti, vous l'avez, tenez-le bon ! Oui et cette arrière pensée repose sur le sentiment bien naturel de sa propre conservation. Elle serait indigne de son passé, si ce sentiment ne prévalait dans toutes ses transactions, surtout avec des gens de votre acabit.

Noble et généreuse, elle est toujours prête à recevoir dans son sein ses enfants égarés ; mais s'annihiler pour des ingrats, pour des encroutés, pour des serins, ce serait par trop bête, en vérité.

***

Si l'école tient tant à son autonomie, c'est qu'il a une arrière-pensée.

Oui, et votre esprit obtus ne peut la saisir cette arrière pensée qui vous fait divaguer comme un malade, *velut ægri somnia*. Eh bien ! je vais vous la révéler, car je crois le doute plus dangereux que l'erreur. Ecoutez :

L'école de médecine a été conservée bénie et dirigée par Mgr Bourget.

Sous sa protection, ses professeurs ont marché dans la voix du bien, quoiqu'en disent les serins de toutes provenances.

Les combats ne lui ont pas manqué, preuve de son mérite. Le succès a couronné ses luttes, preuve de sa valeur.

Les délégués apostoliques appelés pour la détruire, l'ont, après examen, respectée.

Rome a parlé pour dire : " laissez debout l'Ecole catholique de Médecine et de Chirurgie de Montréal."

Le jour ou le clergé dotera Montréal d'une université, ce jour-là, la charte de l'Ecole ne sera plus qu'un souvenir.....

Jusque-là l'Ecole reste debout, comme une protestation éclatante de la conscience catholique de cette région de la province de Québec !

Jusque-là elle garde, comme un dépôt sacré, les promesses de l'avenir.

Je résume : l'Ecole est le noyau d'une université, jeté dans le sol de Ville-Marie par la main de Mgr Bourget.

Les hommes et leurs calculs aveugles passeront, mais cette fondation restera.

***

Nous n'entrerons jamais dans l'Ecole de Médecine.

Vous faites très bien, d'abord, parce qu'il ne sied pas à des géants de science et de moralité de rentrer dans une école ignorante et immorale ; ensuite parceque vous n'y êtes pas invités.

Soyez de votre succursale quelqu'humiliante que soit son origine, née quelle est de vos convoitises deçues et de votre insoumission au décret de 1876.

Jouissez donc en paix des *avantages* de votre position, soyez donc heureux.

***

Ce que je trouve cocasse chez des gens repus c'est la déclaration : *nous n'entrerons jamais dans l'école.* Mes amis, qui vous a invité à rentrer, dans l'école ? Qui vous y a poussé, n'a t-on pas barricadé les portes de cette maison contre vos tentatives d'intrusion ? Les membres de l'école restés fidèles à leur charte, n'ont-ils pas protesté contre votre entrée dans cette institution. N'est-ce pas la crainte des tribunaux qui vous a fait reculer ? Etes-vous assez serins lorsque vous dites que vous *n'entrerez pas dans l'Ecole ?*

***

Nous n'entrerons jamais dans l'école devenue succursale de l'Université Laval, parce que ce serait consacrer et accepter une injustice faite aux professeurs de la succursale actuelle.

On voit bien *que le passé ne leur a pas fait connaître l'avenir*, puisqu'en l'an de grâce mil huit cent quatre-vingt-neuf, tous ces purs et rigides professeurs titulaires ont fait irruption dans l'Ecole de Médecine sous l'humble défroque de simples *agrégés*. C'est encore un petit mensonge à votre avoir.

***

Par dévouement aux autorités religieuses (*on la connaît celle là, elle est bien bonne!*) et sur la foi des décrets du St. Siège, ses professeurs ont fait les plus sacrifices pour fonder la succursale.

Le décret de 1876, recommandait à Laval de venir en aide à l'Ecole de Médecine, et vous, par un genre tout nouveau de soumission, vous avez fait votre possible pour la détruire et fonder votre fameuse succursale.

Ils ont donné l'enseignement gratuitement.

C'était, entre nous, votre seul moyen de racoller quelques élèves. Vous devriez au moins avoir la décence de ne pas vous en vanter.

Ils ont fondé un hôpital.

Oui avec l'aumône publique accaparé à l'aide de fêtes païennes contre lesquelles Sa Grandeur a dû tonner.

***

Ils ont lutté contre tous les préjugés soulevés par leurs adversaires parmi la population et dans l'hypothèse ou l'école deviendrait la succursale, ils seraient la risée du public, et leur position dans la société deviendrait intolérable.

C'est déjà fait, l'école est devenue *pro formâ*, la succursale le 8 octobre 1889 et le 9 du même mois, vous êtes devenus la risée du public ; et votre position, si vous en sentez tout le ridicule, est vraiment intolérable. Cachez-vous donc, ambitieux déçus, cachez-vous, c'est la seule ressource décente de sortir de ce mauvais pas.

***

Ce serait le triomple de ceux qui ont résisté aux autorités religieuses et l'humiliation de ceux qui s'y sont soumis généreusement.

Je vous ai déjà prouvé que Laval seule avait désobéi au décret de 1876 en refusant de venir en aide à l'Ecole de Médecine, cela règle votre prétendue soumission à l'autorité ecclésiastique. Quant à l'humiliation, si vous ne la sentez pas sur vos têtes, je désespère de votre avenir.

***

Dans ces circonstances notre dignité professionnelle nous défendrait d'entrer dans l'école.

Mes amis, qu'était devenue votre dignité professionnelle le 9 octobre 1889?

Ne vous défendait elle plus d'entrer dans l'Ecole ?

Ou aviez-vous perdu le sens de cette noble dignité ?

Comment vous, fiers lutteurs, vous êtes-vous soumis à pareilles injustices ?

Comment avez-vous fait pour passer vos têtes altières sous le joug humiliant de professeurs *agregés* à cette école d'immoralité, rebelle à l'église etc., etc ?

Vos farouches vertus ne s'épouvantaient-elles pas, à la pensée de vous unir à une institution qui, selon vous, ne respecte rien de ce que l'homme a de plus sacré sur terre.

Je vous reconnais bien à ce trait, vous ne vouliez pas, alors, de ces raisins, ils étaient trop verts. Mais sitôt que vous avez pensé pouvoir mettre la main sur cette petite vigne de Naboth, comme dit le Dr Durocher, vous y avez fait irruption avec les intentions qu'on vous connaissait.

Attendez, et vous allez voir qu'il y a de la justice dans le temps. Votre séjour dans l'école n'a pas duré ce *que durent les roses, l'espace d'nn matin.* Voilà que, de tous les points de la province de Québec, arrive une poignée de braves jeunes gens dévoués à leur *alma mater* : " Messieurs les intrus, vous n'êtes point d'ici, votre manière d'agir respire encore vos trahisons d'antan. Vous portez toujours un bout de la chaîne, qui vous a si longtemps tenus rivés à Laval. Vous avez beau vous vanter d'avoir brisé vos fers, cette marque trahit plus que vos arrière-pensées, elle démontre votre servitude."

***

Lorsque les soussignés ont fait ces réponses à Mgr Simeulders la position de la faculté n'était pas brillante, (*ni alors, ni maintenant,*) ses adversaires lui faisaient une guerre violente, (*la trouvez-vous plus douce aujourd'hui ?*) le nombre de ses élèves était restreint, (*ne l'est-il pas encore trop ?*) l'opinion publique lui était défavorable, (*et cette défaveur grandit tous les jours malgré le* TAMTAM *de vos kermesses échevelées.*) " Ces professeurs enseignaient gratuitement, (*je vous l'ai déjà dis c'était votre seul moyen d'avoir des auditeurs*) ils n'hésitèrent pas à refuser d'entrer dans l'école qui serait devenue la faculté médicale de l'université Laval à Montréal.

Convenez que vous avez regretté d'avoir commis ce refus, puisque en dépit de toutes ces protestations, vous êtes rentrés à l'Ecole le 9 Octobre 1889.

O ironie des faits, voilà bien de tes coups !

***

Maintenant la faculté se trouve dans une position beaucoup plus avantageuse ; depuis le décret jamdudum ses ennemis n'osent plus lui faire une guerre ouverte.

Oui-d'a ! ne vous ont-ils pas battus en plein parlement provincial le 19 Mars dernier ? vous avez la mémoire bien courte.

L'opinion publique lui est beaucoup plus favorable.

Oui, par pitié pour des vaincus.

Le nombre de ses élèves augmente rapidement.

Oui par accident.

Et ses professeurs reçoivent des émoluments qui peuvent être considérés comme satisfaisants pour le moment

Comparés aux leçons gratuites d'autrefois. Pour *le moment* est adorable de suggestions et laisse énormément à l'arrière-pensée. Ces faméliques se préparent à devenir voraces : prenez garde, Monseigneur, ayez l'œil sur l'avenir. j'y vois poindre les prochaines exigences de la succursale. Mais n'anticipons point, à chaque heure suffit son coup de dents : *Sufficit cuique diei malitia sua..*

***

Les soussignés sont donc d'autant plus fermes dans la position qu'ils ont prise sur ce sujet que l'Ecole ne parait pas s'être améliorée depuis 1884, surtout si l'on en juge d'après ce qui s'est passé l'automne dernier lorsqu'on a tenté de faire l'union.

Depuis que ces messieurs ont vainement tenté d'escalader l'Ecole, ils trouvent qu'elle ne s'est guère améliorée. Ils n'iront plus s'y frotter, elle est plus verte que jamais ; ils n'en voudraient pour aucune considération.

***

Votre Grandeur DOIT avoir conservé la mémoire de la manière indigne dont tous les élèves de l'Ecole se sont conduits envers elle, et plusieurs membres éminents du clergé, lors de l'ouverture des cours dans le mois d'octobre dernier ; Votre Grandeur DOIT se rappeler qu'elle a versé des larmes amères ce jour-là en se trouvant en buttu à des outrages et à des insultes si peu méritées."

On voit que ces gens là sont plus habitués à raviver qu'à guérir les plaies ; comme ils se plaisent à y porter le fer et le feu ! Monseigneur qui a la mémoire aussi tenace que facile DOIT se rappeler cette équipée à laquelle l'Ecole n'a en rien participé.

Pourquoi alors la lui rappeler ? Pourquoi vouloir en faire porter la responsabilité sur l'Ecole ?

Votre mauvaise foi n'a d'égale que votre effronterie.

Sa Grandeur n'a été en butte à aucun outrage ni à aucune insulte ; elle a été témoin des tristes conséquences d'un mariage mal assorti, voilà tout, et les signataires du factum étaient partie contractante à cette union éphémère.

***

Votre Grandeur se rappelle aussi, sans doute, la faiblesse impardonnable du Président de l'Ecole dans cette circonstance, qui a lasssé passer ces insultes sans faire la moindre protestation.

Ah ! ben oui ! le président reçoit une rebuffade, et comme compensation, il adresserait à Monseigneur une protestation des excuses.

Messieurs, comment faites-vous pour porter sans faiblir tant de jugement, vous tenez du prodige, quoi ! personne n'est plus serins que vous.

***

La conduite subséquente des Elèves n'est pas non plus inconnue à Votre Grandeur ; elle DOIT (*marque spéciale de respect*) avoir appris la manière dont ils ont accueilli les professeurs de l'Université Laval.

Elle DOIT, ça va sans dire, se rappeler l'accueil sympathique fait aux professeurs de Laval, et cela DOIT suffire pour prévenir de nouvelles tentatives d'intrusion dans l'Ecole. Oh ! mais que c'était drôle cette réception carnavalesque ! Aussi, après pareil mariage, il y avait place pour un joyeux charivari. Ça n'a pas manqué, et il a duré six belles semaines. Ce n'était pas trop, ne fallait-il pas faire expier à ces intrus leur trahison d'antan et leur ridicule tentative d'avachissement de l'Ecole. sont-ils descendus bredouille, un peu ! Penauds universitaires, allez !

***

Elle doit avoir appris que non contents de causer du désordre dans les salles de l'Ecole, ils se sont promenés dans les rues de la ville, drapeau en tête, chantant la marseillaise et criant " pas de Prêtraille.

Sûrement qu'une Ecole *d'immoralité, rebelle* à l'Eglise, n'enseignera pas à ses Elèves le respect de Dieu et de ses ministres. Il faut être plus que naif pour s'attendre à une pareille conduite. Aussi ces jeunes impies, ses infidèles de la veille, s'en sont-ils donné à cœur-joie et à lèche-doigts. Heureusement que la succussale a le monopole des bons principes et des modèles de hautes vertus, la compensation ne se fit pas attendre. On vit les serins de Laval la face voilée, le cilice aux flancs, les pieds nus, parcourir les rues de la ville, s'arrêter aux bureaux de la presse et dénoncer le fameux cri des révolutionnaires de l'Ecole : " Pas de Prêtraille " ; de là ils acheminèrent leurs pas vers l'Archevéché où ils implorèrent, pour la conversion des impies, les anathèmes qu'ils avaient jusque là vainement *exigés*. Rien moins qu'un *anathema sit* ne pouvait satisfaire leur *amour* du prochain ; *La charité nous pousse*, criaient-ils en chœur, *que l'Ecole soit écrasée !*

La foi de St. Paul pouvait transporter des montagnes, mais la charité des serins de Laval eut détruit les institutions les mieux assises.

Et l'anathème ne tombait pas, et l'Ecole continuait à grandir dans *l'infériorité de son enseignement* et *dans l'immoralité la plus éhontée*, et le clergé lui continuait toujours ses faveurs comme aux beaux jours de Monseigneur Bourget.

Et les tout-saints de la succursale écumaient toujours de rage. On les vit monopoliser le téléphone de Bell pour crier dans toutes les

directions, qui à l'Evéché, qui au Vice-Recteur, qui à l'entremetteur : " que fait donc Monseigneur ? quand va-t-il se décider à condamner " l'Ecole à fermer l'Hôtel Dieu, la Maternité et les Dispensaires ? N'est-" ce pas criant : on ne sait pas qui est maître dans le Diocèse, ou de... (*ici un nom exécré coule de la langue des serins*) où de Monseigneur " Fabre."

***

La conduite de ses elèves n'a rien de surprenant quand on sait que quelques professeurs de l'Ecole prêchaient ouvertement l'éducation laïque, sans contrôle religieux."

Res de se loquitur. C'est bien trouvé, c'est un fait bien connu : l'Ecole a toujours préféré l'enseignement des sciences médicales par des laïques, c'est ainsi que, règle générale, elle les préfère à des religieux ou à des religieuses pour l'enseignement de la dissection, de la Physiologie, de la chimie, de la chirurgie, de la théorie et de la pratique des accouchements, de la clinique médico-chirurgicale et autres. Bien différente est la succursale qui a besoin de contrôle religieux dans ces amphithéatres de dissection et ailleurs ; on dit même que le contrôle *mentis* ne serait pas de luxe dans ce quartier.

***

La faiblesse de l'enseignement de l'Ecole, l'inconduite de ses élèves, les principes hétérodoxes de quelques-uns de ses professeurs, tout indique que c'est une institution vermoulue jusque dans ses fondations, il est complètement impossible de l'améliorer, de la consolider parce qu'elle manque de bases solides. Il faut qu'elle s'écroule, et les matériaux qui en resteront pourront à peine être utilisés dans un édifice bâti sur de bonnes fondations.

Evidemment, il n'y a pas d'existence possible pour cette institution vermoulue.

Elle est *moulue* par les vers de la succursale.

Ce fait rappelle, à s'y tromper, la fable du serpent et la lime.

Ecoutez le langage de la lime au serpent en train de la ronger, et regardez bien fixément dans les yeux des serins de la succursale :

Pauvre ignorant et que prétends-tu faire ?
Tu te prends a plus dur que toi,
Petit serpent à tête folle.
Plutôt que de d'emporter de moi
Seulement le quart d'un obole.
Tu te romperais toutes les dents,
Je ne crains que celles du temps.

Ecoutez maintenant la morale :

Ceci s'adresse à vous, esprits du dernier ordre,
Qui, n'étant bons à rien, cherchez surtout à mordre.
Vous vous tourmentez vainement.
Croyez-vous que vos dents impriment leurs outrages
Sur tant de beaux ouvrages ?
Ils sont pour vous d'airain, d'acier, de diamants.

Comment aimez-vous ce clou Messieurs de la Succursale ?

***

L'Ecole manque de bases solides, c'est évident pour ceux qui savent qu'elle n'a pas bronché depuis bientôt cinquante ans qu'elle existe. Ce n'est pourtant rien comparé aux fondations de la succursale qui reposent sur la mendicité publique. Tout le monde sait que la succursale est sise place Jacques Cartier, près le bureau central de Police et une demi-douzaine de buvettes toujours achalandées ; elle fait face au marché d'avoine et de légumes. Le gouvernement paternel de cette province lui accorde l'aumône de cet asile durant la saison rigoureuse de chaque année ; il le fait, sans doute, pour la sûreté publique. On ne sait lequel : du bureau de police, des buvettes, du marché d'avoine ou de la succursale, fait le plus d'honneur au quartier. On croit que tout cela est bien à sa place.

***

Avec les fautes de son passé et celles de son présent, l'Ecole ne peut échapper au sort qui l'attend qu'en s'unissant à l'Université-Laval, sans l'union, elle doit péricliter sans cesse et finir misérablement, et cela, dans un avenir prochain.

Tiens, tiens, tiens, voilà que le salut de l'Ecole est dans l'union avec Laval, *que sans cela elle va péricliter sans cesse et finir misérablement* et *cela dans un avenir prochain ;* n'est-ce pas précisément ce qu'il faut pour faire le bonheur de nos serins ? Ne se sont-ils pas depuis 15 ans acharnés à sa destruction ? Cette chute prochaine va combler leurs vœux.

Cette école n'est-elle pas une chaire de pestilence d'ou l'on enseigne *l'immoralité la plus ehontée ?*

Son union avec Laval ne mettra t-elle pas en danger la pureté de cette institution ?

Ne craignez-vous pas de polluer votre fétiche en lui accollant l'Ecole de Médecine ?

***

L'université Laval à Montréal ayant été établie par la plus haute autorité qui existe sur la terre, le St. Siège, représentant l'ordre, la discipline, la moralité, et le progrès scientifique, se trouve assise sur des bases solides et ne peut manquer de réussir ; pour elle l'union offre peu d'avantages.

On a vu tout à l'heure sur quelle base l'université Laval est assise à Montréal. On sait dans quel milieu elle fait ses délices, on ne peut raisonnablement douter de son succès. On se rend facilement compte du peu d'avantages que l'union lui offre ; c'est probablement pour cela que la Succursale en corps a abandonné le *bord de l'eau* et a fait irruption à l'Ecole de médecine. Cette démarche n'indiquait aucune vue ambitieuse, mais pure abnégation. Cependant il n'a pas fallu moins qu'une barricade en règle, pour les déloger des quartiers

envahis. Il y a comme cela des petites contradictions entre les prétentions et les faits.

***

Cependant les professeurs de la faculté médicale de l'université Laval ne sont pas hostiles à toute idée d'union, (*voyez jusqu'où va, chez eux, la démangeaison du mariage*) ils sont disposés à ouvrir leur rangs (*encore un peu ils ouvriraient leurs flancs*) et à recevoir chez eux les professeurs de l'Ecole, (*chez eux, passe, mais en face du marché d'avoine, nenni!*) pourvu que la chose puisse se faire sans trop de sacrifices de leur part (*oh! les égoïstes, je savais qu'à cet endroit, ils ne feraient pas le sacrifice de leur part*) et pourvu que la charte de l'Ecole disparaisse pour toujours.

Voilà le vrai, l'unique cauchemar de la succursale: il faut que la charte disparaisse, non seulement pour un temps, mais *pour toujours;* l'idée que la charte pourrait ressusciter, les empêcherait de dormir, et les poursuivrait comme un remords.

***

L'existence de cette charte a été la cause de toutes les difficultés qui sont survenues entre l'Ecole et l'université Laval. C'est elle qui a empêché le fonctionnement de la faculté (*tiens moi qui croyais que la faculté fonctionnait, mais il paraît que non, il faudra alors appeler, en consultation, une faculté étrangère*) telle qu'organisée par le regretté Monseigneur Conroy; c'est elle qui a empêché l'union l'automne dernier (*c'est elle qui a mis l'arrêt sur les bancs*) et tant qu'elle continuera à exister (*elle menace de s'éterniser*) elle constituera toujours un danger et une menace pour l'université.

Hélas, cette université est donc bien peu solide pour qu'une Ecole *vermoulue* soit une *menace* et un *danger* pour elle. Mes amis, que pensez-vous d'une *affaire* qui est d'abord un *danger* et ensuite une *menace* pour une université? savez-vous que vous êtes coquins en écriture et que vous trichez souvent votre grammaire. Je ne parle ni du sens commun, ni de l'histoire, ni de la logique, toutes choses dont vous vous êtes passé d'une façon plus que gaillarde dans votre factum, car je vous pardonne toutes ces absences en vue de la supériorité de votre enseignement et de la grandeur de vos vertus. Aujourd'hui que, grâce à *vos veilles et à vos nuits passées à l'étude vous avez acquis les connaissances médicales qui vous manquaient* lors de votre sortie de l'Ecole de médecine, ne serait-il pas profitable, pour vous et vos lecteurs, de fréquenter les *écoles du soir?* Savez-vous que ce serait un bon moyen de vous mettre au niveau de vos confrères qui ont fait leurs classes élémentaires. Oh! mais j'oubliais, ce sont là des écoles laïques sans contrôle religieux et vos âmes *timorées* y trouveraient matière à scandale.

***

Apostrophe et admonestation charitable à Monseigneur Fabre:

Monseigneur, si les négociations viennent à se rouvrir pour faire l'union (*ménagez vos si unionistes*) les soussignés désireraient être traités avec un peu plus de délicatesse (*lisez tendresse*) qu'ils ne l'ont été dans certaines circonstances, (*ne dévoilez pas les secrets de votre mariage*) car des personnes bien intentionnées, (*des*

bons hommes comme on dit vulgairement) mais ne comprenant pas sans doute toute la portée de leurs paroles, (*des vrais têtes de serins, quoi !*) ont essayé d employer auprès d'eux des moyens de persuasion qui leur ont été souverainement pénibles.

Savez-vous que ces serins-là ont vraiment du mérite d'avoir supporté des pressions souverainement pénibles ; mais dans les unions mal assorties il se passera toujours des choses pénibles.

On a pas craint, (*les audacieux*) de leur dire que si l'union se faisait, les professeurs seraient convenablement payés et qu'on trouverait tout l'argent nécessaire pour (1) le bon fonctionnement de l'université,(*les saints des derniers jours n'étaient pas habitués à pareille axbaine, aussi ont-ils senti le rouge monter à l'endroit où les autres bipèdes portent du cerveau*) mais que s'il n'y avait pas d'union, il n'y aurait pas d'argent.

D'où je conclus que cette union était lancée sur l'arithmétique ; point de mariage, point d'argent, aussi vous savez ce qui est arrivé. L'union a été tentée avec des efforts inouis et a eu un succès d'opéra bouffe.

***

Quoique la plupart des soussignés ne soient pas riches (*ceux qui liront votre factum trouveront que vous êtes riches en quelque chose*) Votre Grandeur doit demeurer convaincue que, dans toutes les transactions qui pourront se faire à l'avenir chez eux, la question d'équité personnelle passera toujours avant la question d'argent.

Vous êtes bien averti, Monseigneur, ne parlez plus d'argent *chez* les professeurs de la succursale, ils sont dégagés des biens de terre. Vous ne DEVEZ pas ignorer qu'ils sont logés par le gouvernement, qu'ils ont un hôpital entretenu aux frais du public et qu'ils vivent d'équité personnelle, j'ai dit, *dixi*.

De plus il est difficile de comprendre comment on peut avoir tout l'argent nécessaire avec l'union, tandis que sans elle, on ne pourrait s'en procurer.

D'abord on n'exigera pas de vous que vous compreniez ce phénomène, ensuite, vous avez l'air de tendre l'oreille pour avoir des nouvelles ; peut-être aussi faites-vous l'œil en coulisses aux 40,000 piastres qui vous empêchent de dormir, enfin, le temps le dira.

***

Et puis, ces deux lignes pleines de ténébreux sous-entendus ne veulent-elles pas dire : Monseigneur, parlez, dissipez nos perplexités, dites : est-il possible que cette bourse s'éloigne de nous, si nous ne nous marions à l'Ecole ?

De la lumière, Mgr, de la lumière, s'il vous plaît, et vos serins verront.....

L'union n'augmenterait pas les ressources de la faculté d'une manière notable. (*sûrement l'union de deux facultés dont l'une nécessiteuse et l'autre vermoulue*)

(1) En français on dirait : *nécessaire au bon fonctionnemeot.*

le revenu provenant des élèves de l'Ecole serait absorbé par les dépenses additionnelles que nécessiterait la nomination d'un plus grand nombre de professeurs, (*mais votre faculté qui est parfaite sous tous rapports se passerait bien d'un plus grand nombre de professeurs*) et pour combler le déficit, les autorités devraient voir ailleurs.

Voir ailleurs, voilà une mine inépuisable de suggestions.

Voir ailleurs, mais c'est le ciel ouvert, vous attendez, o ! serins affamés, une manne de revenus supplémentaires.

Voir ailleurs, c'est quelque chose de vaguement grand, d'indéfinissable.

Voir ailleurs, c'est le rôle de la Succursale ; elle n'a jamais fait autre chose, au lieu de s'occuper d'elle-même, elle *voyait ailleurs* ; tantôt à l'université Laval, tantôt au Séminaire, tantôt à l'évêché, sans perdre de vue les raisins verts de l'Ecole de médecine.

Ce n'est pas tout, *voir ailleurs*, c'est, pour la Succursale jeter un regard de convoitise sur les revenus du clergé séculier. Enfin, *voir ailleurs*, c'est se créer des rentes *perfas et nefas*.

***

Pendant plus de 30 ans, l'Ecole a eu le monopole de l'enseignement médical dans cette partie de la province et a eu tous les élèves catholiques, cependant, les revenus provenant de ses élèves n'ont jamais pu lui permettre de se procurer des musées, des bibliothèques et tout le materiel nécessaire pour le bon fonctionnement d'une institution de ce genre.

Une institution qui brille par l'infériorité de son enseignement et par l'immoralité la plus éhontée, n'a guère besoin de musées, de bibliothèques, etc.

Toutes ces choses sont indispensables à des institutions de la valeur de la Succursale. Aussi, c'est ce qui frappe le plus l'étranger qui la visite, on n'y peut faire un pas sans être étonné de la richesse inouïe de ses musées, de ses laboratoires et de son immense bibliothèque. Un *Peddlar* entreprenant pourrait porter le tout dans sa poche de veste.

De plus, les professeurs n'ont jamais reçu des émoluments convenables, ce qui prouve que l'union avec l'Ecole ne serait pas de nature à augmenter les ressources de la faculté,

Evidemment, il faudra *voir ailleurs*, si non les jeunes mariés seront à sec et ne pourront pas fonctionner convenablement. Attendez et les exigences de ces messieurs vont se multiplier. Au bout du *fil d'or* qui les retient à Laval ils exigeront tout une mine d'argent..... monnayé.

***

Les soussignés, Monseigneur, ne désirent pas rompre le fil d'or qui les unit à l'université Laval de Québec. et cela pour plusieurs raisons. (*Je le savais.*) En premier lieu. la rupture de ce fil ferait disparaître l'unité qui est si avantageuse sous tous les rapports, (*surtout quant on est marié*) et qui est si vivement désirée par le souve-

rain Pontife (*à ce point que le souverain Pontife a déclaré que vous deviez dépendre directement du seul conseil universitaire de Québec.*) En second lieu les soussignés sont satisfaits de la liberté que leur accorde le décret *Jamdudum* et de la position qu'il leur donne . (*entre-nous, vous n'êtes pas difficiles*) en troisième lieu ils n'ont aucune répugnance à porter le nom de Laval, (*vous n'avez pas le droit d'en porter d'autre*) ce nom étant un des plus glorieux que l'on rencontre dans l'histoire de la nouvelle France. (*mais qu'est-ce que celà, comparé à la gloire de la succursale?*) en quatrième lieu, enfin, (*c'est le quatrième lieu commun*) la rupture de ce fil par les soussignés constituerait de leur part (*on est heureux d'apprendre que dans ce cas ce ne serait de la part d'autres que des soussignés*) acte évident d'ingratitude.

Votre Grandeur DOIT se rappeler sans doute que c'est le séminaire de Québec qui est venu au secours de la faculté et s'est chargé du paiement des émoluments des professeurs et des dépenses de l'administration sans y être obligé, vu que le décret du 1er février 1876 mettait tous les frais de l'établissement à la charge du diocèse de Montréal.

Notons d'abord avec quelle candeur on remontre à Monseigneur Fabre la générosité du Séminaire de Québec qui tend son *fil d'or* à la succursale de Montréal, et ensuite avec quel plaisir malin on lui rappelle que le diocèse de Montréal a manqué à ses devoirs envers la Succursale.

Tout cela est d'une délicatesse vraiment incomparable ; tout cela a du sonner agréablement aux oreilles de Sa Grandeur ; le clergé admirera aussi, sans doute, la *manière* de la succursale.

*
* *

Il est vrai que ces honoraires ont été très modiques au commencement, (*comparés à l'appétit des signataires*) mais ils n'ont pas moins contribué à encourager les membres de la faculté et à les faire travailler à la consolidation de l'Université Laval à Montréal. (*Parlez-moi de la consolidation d'un château de cartes..... à jouer.*)

Votre Grandeur, Monseigneur, qui s'est toujours montrée si empressée (*après l'admonestation, la flagornerie*) non seulement d'exécuter les ordres du St. Siège (*ce qui serait très naturel*) mais de se conformer à ses désirs, (*ce qui est plus dévoué,*) DOIT voir avec joie l'établissement de l'Université Laval se consolider. La faculté de Médecine dont le fonctionnement est le seul qui ait rencontré des difficultés, se trouve aujourd'hui dans des conditions qui font prévoir son succès final. (*On n'aurait jamais cru cela.*) Ses professeurs sont tous dévoués. (*Il faut l'être pour s'attacher à pareille bicoque.*) Le nombre de ses élèves augmente rapidement, (*oui au lendemain d'une bourrasque universitaire.*) Le meilleur esprit règne parmi eux (*si vous voulez parler des professeurs, veuillez me permettre d'espérer qu'il ne s'agit pas ici de l'esprit qui a présidé au factum,*) et son enseignement est généralement reconnu pour être excellent et ne le cèder en rien à celui des autres universités.

Vraiment vous êtes d'une modestie à croquer.

*
* *

Tout ce qu'il faut maintenant pour assurer définitivement le triomphe de l'Université Laval à Montréal, n'est pas l'union avec l'Ecole, mais le concours actif et efficace de toutes les forces catholiques, ainsi qu'un secours annuel de quelques milliers de piastres, secours que les autorités religieuses ne manqueront pas de donner, car c'est pour elles le seul moyen de conserver le contrôle de la haute éducation.

Allons, voilà que mes serins ne veulent plus se marier avec l'Ecole de Médecine ! Sont-ils assez inconstants ?

Les raisins seraient-ils encore trop verts ?

Ce qu'ils veulent, c'est le concours actif et efficace de toutes les forces catholiques, c'est-à-dire le concours de tout ce qui a, jusqu'ici, fait la force de l'Ecole de Médecine. Vous n'êtes pas malins en vérité ; encore un peu, ils exigeraient le transport des immeubles de cette institution. Si l'Ecole était un tantinet généreuse, elle se rendrait aux larmes de cette succursale si modeste en ses désirs.

Ce que je veux, c'est le sang de les veines.

Rien que ça !

Oh ! que non, ce simple énoncé n'est qu'un mouvement des lèvres, attendez, regardez le jeu des machoires de la succursale et mesurez la profondeur de l'abime qui va s'ouvrir devant vous !

....." ainsi qu'un secours annuel de quelques milliers de piastres."

Les émoluments considérés comme satisfaisants, pour le moment d'autrefois, sont aujourd'hui tout au plus bon pour des *minnows*.

C'est un grand maître que la faim dit Perse, qui donne de la voix et de l'esprit à ceux à qui la nature en a refusé.

Magister artis, ingenique largitor
Venter, negatas artifex sequi voces.

Bien, c'est défini, clair comme ça, la succursale a faim, il faut qu'elle mange ! ! !

Et que ne le disait-elle plus tôt ?

Pourquoi courir midi à quatorze heures ?

La tâche n'était difficile, pourquoi la finir par le commencement ?

Pourquoi couvrir d'insanités dix pages de *foolscap* pour arriver à dire cette chose aussi élémentaire que naturelle :

J'AI FAIM, DONNEZ-MOI DU PAIN.

***

Non seulement il faut que la succursale mange, mais, elle réclame le choix du pain et sa provenance, s'il vous plaît.

Le choix du pain !..... chose facile :

Quelques milliers de piastres, comme cela sonne bien dans le vide de ses estomacs sans fond ! (pas de calembourg, je vous prie.) *Quelques milliers de piastres*, et les affamés seront repus, et les calomniateurs fermeront leurs écluses.

Quelques milliers de piastres, et, ils n'entendront plus l'Ecole enseigner l'immoralité la plus éhontée, et l'Ecole ne sera plus rebelle à l'église. Que dis-je, pour *quelques milliers de piastres*, les *braillards* de la Succursale n'invoqueront plus les foudres ecclésiastiques sur l'Ecole de Médecine.

Hi motus animorum, atque hæc certamina tanta
Pulveris exigui jactu compressa quiescent.

Et tout ce fier courroux, tout ce grand mouvement
Qu'on jette un peu de sable (lisez d'argent) il cesse en un moment.

***

Qui sera le pourvoyeur de la succursale ?

Je vous le donne en cent, en mille,..... vous n'arrivez à rien?..... C'est vous, messieurs du clergé..... quelle honneur ! et c'est toute justice ! quel autre que le clergé eut été digne de sustenter le corps des *martyrs* de candeur et de pureté que la succursale compte dans son sein. Martyrs n'est pas trop fort, puisque la succursale est un corps dont la tête est détachée du tronc, un corps de serins décollés, quoi !

***

Cette prétention n'a rien qui doive nous étonner, quand on sait que de juin à octobre 1889, on entendait certain entremetteur répéter sur tous les tons : *unissez-vous, l'argent ne manquera pas !*

Pour sûr, l'argent est un dieu sur terre, puisque certains unionistes sont devenus idolâtres au point de brûler ce qu'ils adoraient pour adorer..... ce veau.

Donc c'est l'argent du clergé qui paiera, et pourquoi non ? Le clergé ne s'est-il pas toujours fait un devoir de secourir les indigents, les déshérités ? Qu'il inscrive donc sur son carnet de charité :

Succursale nécessiteuse de Laval à Montréal.....
Quelques milliers de piastres par année.

***

Je me corrige, il ne s'agit pas ici d'aumône, mais d'èmoluments bien mérités.

La succursale, par son factum, n'a-t-elle pas donné une belle consultation aux autorités religieuses ?

N'a-t-elle pas, à maintes reprises, ouvert les yeux de Sa Grandeur : Votre Grandeur DOIT voir ceci, DOIT comprendre cela, DOIT se rappeler,..... doit et doit, etc.

N'a-t elle pas fait tomber des écailles des yeux du clergé, en lui apprenant l'immoralité de l'enseignement de l'Ecole, etc., etc.? Et cette chute d'écailles n'est qu'un symbole de la chute de piastres que l'on veut faire tomber du gousset clérical dans l'escarcelle des serins de la succursale.

Assurément ce bon clergé sera heureux d'apprendre où jeter ses *quibus*, ce qui m'étonne c'est qu'il ne l'ait pas su plus tôt.

Donnez à la succursale qui croit que :

La vertu toute nue a l'air trop indigent
Et c'est n'en point avoir que n'avoir point d'argent.

***

Donner *quelques milliers de piastres* à la succursale, c'est dit le factum : " le seul moyen pour le clergé de conserver le contrôle de la haute éducation."

Oui-dà ! et si vous n'avez pas ces quelques milliers de piastres, vous allez enlever au clergé le contrôle des hautes études ? Etes-vous assez farceurs comme cela ! Il ne peut s'agir ici de l'Ecole de Médecine qui est une école d'immoralité rebelle à l'église ; il ne peut être question que de la succursale qui briserait le contrôle du clergé, si celui-ci ne dégorge *quelques milliers de piastres*. Habemus confitentem reum. Oh, que je vous reconnais bien à cette marque d'indébile vénalité.

Le clergé en prenant sous sa protection puissante l'Université Laval à Montréal, ne fera que continuer ses traditions passées ; (*y a-t-il des traditions présentes, futures, conditionnelles, serins lumineux !*) il sauvegardera par là les intérêts de la religion et de la science, ainsi que ceux de la nationalité canadienne-française.

Tout cela sera perdu, jusqu'aux *traditions passées*, si le clergé ne donne *annuellement quelques milliers de piastres*. Eh ! que sont, je vous le demande quelques milliers de piastres comparées à la religion, à la science et à la nationalité canadienne française ?

Donnez donc, sans vous faire tirer l'oreille, et vous serez les sauveurs de ces grandes choses, religion, science et patrie !

***

Il est de la plus haute importance que le clergé ne laisse pas échapper cette occasion de conserver le contrôle de l'éducation universitaire.

O clergé indifférent, te voilà averti. tu peux encore conserver le contrôle de l'éducation universitaire, mais, cette occasion est la dernière, ne la laisse pas échapper !

Que faut-il pour cela ?

Vider ta bourse, exécute-toi de bonne grâce sinon....." plus tard la chose sera peut-être impossible " c'est le factum qui le dit en toutes lettres.

Car il faut bien l'avouer Monseigneur, l'idée de la laïcisation de l'enseignement fait un chemin rapide parmi la population, (*quelle population ?*) et les professeurs de l'Ecole qui se sont opposés à l'union parce qu'ils veulent avoir une université laïque ont un plus grand nombre d'adhérents qu'on ne pourrait le croire.

Rappelez-vous le proverbe latin cité par Lucrèce :

> Lurida præterea fiunt, quæcumque tuentur arquati :
> Tout paraît jaune à ceux qui ont la jaunisse.

L'idée de la laïcisation de l'enseignement fait un chemin rapide à ce point, que les *signataires du factum* l'auront vite mise en pratique, si on ne leur jette *annuellement quelques milliers de piastres.* Vous voyez que ceux qui veulent avoir une université laïque ont un plus grand nombre d'adhérents qu'on ne pourrait le croire. Hâtez-vous de grossir le *fil d'or* qui retient la succursale à l'Université Laval, sinon elle va enlever au clergé le contrôle de l'enseignement universitaire.

Le fait que le député qui a voulu réinsérer dans le bill de l'Ecole la clause demandant l'approbation de l'Archevêque pour la nomination de ses professeurs n'a pas pu trouver un secondeur est une preuve évidente du courant des idées sur ce sujet.

Le fait que les pères du bill ont abandonné la clause qui accordait à l'Archevêque le droit de veto sur les nominations des professeurs de la succursale est la preuve du courant des idées dans le sens de la laïcisation de l'enseignement. Voilà que les rôles sont intervertis, les rebelles à l'église, les infidèles de l'Ecole veulent réinsérer cette clause et les amis et les souffleurs de Laval seuls s'y opposent. A cette époque si on eut connu, comme aujourd'hui, leur peu de détachement des biens de la terre, on leur eut jeté quelques piastres et la clause eut repris sa place légitime.

***

De plus il existe dans la ville une université protestante, forte, puissante, riche de plusieurs millions (*O my!!!*) qui verrait avec plaisir se fonder une faculté française de médecine à qui (*à qui, malheureux*) elle donnerait ses diplômes soit en faisant une affiliation (*Laval ne ferait jamais pareil acte de générosité*) soit en reconnaissant comme partie intégrante d'elle-même, cette faculté française.

Pensez-y bien, une université riche de plusieurs millions bien comptés, voilà le danger : il faut le détourner sans retard.

Le moyen s'il vous plaît? dit le clergé.

Donnez-nous *quelques milliers de piastres* "car c'est pour elles, (les autorités religieuses) le seul moyen de conserver le contrôle de la haute éducation."

***

Comme Sa Grandeur peut le voir, (*voilà que Sa Grandeur peut voir clair*) la situation n'est pas sans danger (*on l'a vu*) et si les autorités religieuses (*quelles autorités autres que Sa Grandeur s'il vous plaît*) ne prennent pas immédiatement les moyens (*les serins sont pressés! O la dèche! la dèche!*) d'établir d'une manière convenable (*oui quelque chose d'un peu moins moribond que ce qu'on a vu jusqu'à aujourd'hui*) à Montréal l'université catholique voulue par le St. Siège, les conséquences les plus graves peuvent en résulter.

Et quelles sont, je vous prie, ces *conséquences graves?*

Est-ce que les serins de la succursale abandonneraient Laval pour se jeter dans les bras millionnaires de McGill ?

Est-ce qu'ils se préparent à secouer le joug de l'autorité religieuse, pour sauter dans les gras paturages de la minorité protestante ?

O fascination des écus ! je reconnais bien là ton influence pernicieuse ! Ces vaillants défenseurs de l'église succomberont si..... on ne leur jette, en pâture, *quelques milliers de piastres*.....

.....

Monseigneur est averti.....

VIRTUS POST NUMMOS !

LA VERTU APRÈS LES ÈCUS !

CONCLUSION.

Laissons, je vous prie, ce mesquin terre à terre, tout au plus bon à des *chicanes* d'écoliers.

N. S. P. le Pape a déclaré que Laval serait la seule Université catholique dans la province de Québec.

Notons, avant commentaires, que cette proposition n'est pas dogmatique, mais simplement disciplinaire. N'oublions pas ce point, afin que s'il nous arrive des foudres de convention, des menaces de seconde main, nous sachions conserver la sérénité de notre attitude et la fermeté de nos âmes de catholiques éclairés.

Qu'on le sache partout : personne n'est tenu de croire que l'Université Laval ait répondu aux besoins de la province de Québec. Ceux qui connaissent les faits doivent être convaincus du contraire.

***

L'Université Laval doit être la seule Université catholique de la province, concedo, mais personne ne niera que c'est à la condition *sine quû non* de répondre aux besoins de la province. Or Laval n'a pas répondu aux besoins de la province, puisque les dix-neuf vingtièmes des étudiants catholiques ont pris leurs inscriptions et leurs degrés à *l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal.*

Laval n'a pas répondu aux besoins de la province puisque les autorité romaines se crurent dans l'obligation de lui donner des *chaires subsidiaires* à Montréal.

Laval n'a pas répondu aux besoins de la province puisque, malgré tous ces éléments, tant anciens que nouveaux, elle est restée déserte : les étudiants n'y allaient que par accident.

Laval n'a pas répondu aux besoins de la province, à preuve, la tentative d'union de cette institution à l'Ecole, union repoussante et repoussée par le cœur même de la population, comme par les intéres-

sés immédiats, les élèves. En moins de quatre heures, plus de cinq cents citoyens marquants de Montréal ont fait savoir à l'autorité diocésaine qu'ils préféraient mille fois l'Ecole de Médecine à tous les *dons de Québec.*

* * *

Votre esprit n'est peut-être pas satisfait de ces preuves ; il voudrait peut-être d'autres éléments de conviction. Je suis prêt à lui en fournir.

Monseigneur Raymond a dit : "Les maisons d'éducation sont les forteresses des peuples." Ces forteresses ne consistent pas uniquement en constructions gigantesques, dont les tours altières dominent les contrées environnantes. Elles n'ont de valeur que par l'esprit qui les anime.

Or l'éducation n'est pas une opération financière, mais un généreux apostolat.

Les maisons d'éducation fondées sur l'arithmétique, finissent par la banqueroute et le déshonneur. Rappelez-vous le *Nisi Dominus ædificaverit domum* et confessez le principe que je proclame. Jetez un regard sur le passé de l'Université Laval, et dites si le soufle sacré de l'apostolat a vivifié cette institution.

Pourquoi ses murs sont-ils restés déserts ?

Pourquoi la jeunesse ardente de ce pays l'a-t-elle fuie constamment ?

Les étudiants qui la fréquentent, sentant le vide de son enseignement, l'abandonnent sans regret : *il fait froid, sortons d'ici !*

Un exemple entre cent :

Monsieur Edouard Scallon, talent solide et brillant à la fois, après avoir remporté tous les titres honorifiques que Laval donne à ses élèves, vint à l'Ecole de Médecine : "*Que viens-tu faire ici,* lui demandai-je, *toi le plus brillant lauréat de Laval ?*"

"*Je viens apprendre la médecine !*" répondit-il.

Il venait apprendre la médecine, c'est à-dire : apprendre à connaître les malades, apprendre la cause et la marche de leurs affections morbides, apprendre à enrayer cette cause et à suspendre cette marche.

Il venait apprendre la médecine, c'est à-dire : apprendre à connaître l'homme, non seulement au bout du scalpel, mais l'homme complet, physique, moral et psychologique.

Il venait apprendre la médecine, c'est-à-dire apprendre à aimer les malades, *parce qu'ils sont malades.* Toutes choses qu'on n'enseigne pas à Laval. Donc, pour ce qui concerne la médecine, Laval ne répond pas au but que lui assigne le Saint Père.

* * *

Vous penserez peut-être que Laval vint à Montréal pour satisfaire une exubérance de zèle pour l'expansion des hautes études ? Erreur.

Laval a déclaré à Rome qu'elle sentait le besoin de changer de champ d'opération : ça ne payait pas à Québec ! Si Laval répondait aux besoins de la population de cette province, avait-elle besoin de venir à Montréal retremper ses forces défaillantes ?

Stérile à Québec, Laval espérait-elle être féconde à Montréal ?

Si oui, peine perdue, car le vent de l'adversité a emporté cette graine inerte.

***

A Montréal, on ne fait pas ainsi. Toutes les grandes œuvres qui font la gloire de Ville-Marie reposent sur le principe du dévouement à l'humanité souffrante. Avec la foi, la charité.

Ne cherchez pas ailleurs le secret du succès des œuvres de Feu Mgr Ignace Bourget.

***

Parcourez l'histoire des collèges classiques de cette province : Nicolet, St Hyacinthe, Trois-Rivières, Ste Thérèse, L'Assomption, Joliette, etc., et dites-moi, quelle pensée a présidé à la fondation et à la conservation de ces châteaux-forts du peuple canadien ?

Les pieux fondateurs de ces grandes maisons étaient-ils mus par un sentiment de lucre et de monopole ?

Non, la pensée virifiante, le principe fondamental de ces institutions était d'élever les cœurs en éclairant les intelligences. A l'heure ou j'écris ces lignes, nos collèges classiques ne gémissent-ils pas sous l'étreinte du monopole de Laval ? Ne sont-ils pas privés de toute initiative personnelle ? Le dernier congrès universitaire n'a-t-il pas fait ouvrir les yeux de ceux-là même qui ont le plus fait pour étendre sur toute la province la règle de fer de Laval ? Ils reconnaissent maintenant l'étroitesse et la régidité de cette règle.

***

Il n'y a pas longtemps j'entenda[illegible] l'*habileté* des autorités universitaires de Québec. Il n'y [illegible] ans, on célébrait la *conquête diplomatique* de nos maisons [illegible]te éducation.

Aujourd'hui elles n'ont que trop sujet de se plaindre de leur conquérant.

Comprendra-t-on, à l'avenir, pourquoi l'Ecole de médecine n'a pas voulu s'inféoder à Laval ? Les instruments de Laval ont dit aux amis de l'Ecole : *unissez-vous, l'argent ne manquera pas.* On parle de corruption électorale, quel nom donnerez-vous à cette abjecte proposition ?

Frappez le sol, puissant courtier de mariage, et les millions surgiront, et les nécessiteux seront repus, et l'avachissement sera complet; mais laissez, oui, laissez à l'Ecole ses coudées franches de faire le bien, librement, en plein soleil !

***

À l'heure où vous me lisez, jetez un regard sur Laval et dites-moi si vous croyez à la permanence de cette institution. Au point de vue financier, le seul qui semble l'intéresser, Laval entrevoit avec terreur les jours sombres qui se préparent et qui arriveront fatalement. Au point de vue de la force morale, comme élément de cohésion, Laval est désorganisée, témoin l'*éclipse* des meilleures têtes qu'elle comptait dans son sein.

Cette désertion augure-t-elle bien de l'avenir? Je vous le laisse à juger.

Au risque de passer pour visionnaire, je veux vous dire toute ma pensée.

Si, comme j'ai raison de le craindre, Laval a joué avec les *vases sacrés* de l'éducation de la jeunesse canadienne, comme Balthasar, elle verra bientôt, si déjà elle ne le voit, sur ses murs, le *mané thécel pharès* qui scellera son sort.

Si Laval va son train habituel. si elle ne se hâte de refaire ses chemins, je crains vraiment qu'avant la fin de ce siècle elle ne soit plus qu'un objet de curiosité historique. C'est là, la dérision que le temps attache aux œuvres de calcul purement humain.

***

Le 4 novembre 1865, "M. le Dr Rottot, dans une courte improvisation, remercia les étudiants de l'appui cordial qu'ils donnent à l'Ecole et les encouragea à continuer : 'car, dit il, en encourageant l'*Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal*, c'est une œuvre nationale que vous soutenez; et si, plus tard, comme nous l'espérons, il se *fonde* une université à Montréal, vous pourrez vous dire avec orgueil : nous aussi nous avons contribué à sa fondation'".—*Gaz. Méd.*, nov. 1865.

Cette parole a-t-elle perdu de sa valeur, de son à propos? Non, *vires acquirit eundo !* Elle résume dignement les aspirations de la profession médicale actuelle. En voulez-vous la preuve? je l'ai faite pour vous édifier : la voici, les sous-signés déclarent que seule la création d'une université à Montréal donnera satisfaction à la population de cette région de la province de Québec.

ARCHAMBAULT, G., M.D.
ARCHAMBAULT, H. A., M.D.
ASSELIN, J., M.D.
BROSSARD, J. H., M.D.
BRUNELLE, J. A. S.
BUSSIÈRE, F. A., M.D.
CAISSE, V., M.D.
CAMPEAU, J. A. H., M.D.
CARRIÈRE, P., M.D.
LAFERRIÈRE, E., M.D.
LALONDE, E., M.D.
LANCTOT, J., M.D.
LAROCHE, T., M.D.
LAROSE, E., M.D.
LAPORTE, A., M.D.
LEBLANC, J. A., M.D.
LEBLANC, S., M.D.
L'ECUYER, J. T., M.D.

CRÉPAULT, H., M.D.
COULOMBE, N., M.D.
CORMIER, H., M.D.
DAVID, P. A., M.D.
DEL VACCHIO, P., M D.
DE MARTIGNY, A. L., sr, M.D.
DE MARTIGNY, A. L, jr. M.D.
DEMERS, G., M D.
DESJARDINS, G. H., M.D.
DESAULNIERS, L. S. S., M.D.
DÉSY, J., M.D.
DRAINVILLE D., M.D.
DUBUC, C., M.D.
DUGAS, C. A., M.D.
DUHAMEL, A., M.D.
DUROCHER, L. B., M.D.
FARIBAULT, G. B., M.D.
FOREST, J. B. M., M.D.
GADBOIS, A., M.D.
GERVAIS, A. O., M.D.
HUET, E., M.D.
HURTUBISE, E, M.D.
JEANNOTTE, H., M.D.
JEANNOTTE, F.. M,D.
LABADIE, F., M.D.
LABERGE, J.
LACHAPELLE, F. X. M.D.
LACHAPELLE, L., M.D.
LADOUCEUR, H., M.D.
LAFOREST, G. L., M.D.
LEDUC, J., M.D.
LEFAIVRE, A., M.D.
LENOIR, J., M.D.
LÉONARD, J. R., M D.
LERICHE, L. E., M.D.
LUSSIER, P., M.D.
MALETTE, A., M.D.
MARIEN, A. P., M D.
MARIN, J. P., M.D.
MATHIEU, A., M.D.
MCNAMARA, D., M.D.
MOREAU, G. T., M.D.
MOUNT, E. W., M.D.
PALARDY, F. L., M.D.
PÉLADEAU, J. T., M.D.
PERRAULT, C. A., M.D.
PICOTTE, J. N., M.D.
POITRAS, C. N., M.D.
POITEVIN, E. A.
PRUD'HOMME, R., M.D.
RIVET, A. N., M.D.
ROY, J. A., M.D.
ROY, H., M.D.
ROYAL, P., M.D.
SIMARD, E. E., M.D.
ST. GERMAIN, L., M.D.
THÉRIEN, B., M.D.
THIBAULT, A., M.D.
VALOIS, A., M.D.
VERMETTE, L., M.D.

Cette liste a été couverte en moins de 24 heures. Je vous le déclare, il n'y a pas dans cette province cinquante médecins qui ne voudraient la signer.

***

Ermitage de St Janvier. Ici s'éteignait il y a peu d'années un saint et illustre vieillard *qui avait passé en faisant le bien.* J'ai nommé feu Mgr Ignace Bourget. Tous les membres du clergé sont venus en pèlérinage au chevet de l'illustre mourant. Tous se sont engagés à continuer ses œuvres : " Père, disaient-ils, vous partez, mais de l'a HAUT, votre esprit sera avec nous. Nous garderons les œuvres que vous avez accomplies et nous complèterons celles que vous avez laissées inachevées."

Des œuvres que Mgr Bourget a laissées inachevées y en a-t-il une seule qu'il avait plus à cœur que la création d'une université à Montréal ?

Qui ne sait que dans le plan de Monseigneur, sa chère Ecole de Médecine était destinée à être la faculté médicale de l'Université de Montréal ?

Pendent opera interrupta.

Qui se lévera pour reprendre les travaux interrompus?

L'Ecole de Médecine reste debout et garde, comme un dépôt sacré, les promesses de l'avenir.

Tant qu'elle suivra la voie que lui a tracée son protecteur Mgr Bourget, qui osera lever la main sur elle?

Qui osera effacer les œuvres que Mgr Bourget a laissées inachevées?

Les tentatives de destruction de l'Ecole ont jusqu'ici échoué, grâce à la protection évidente du nom illustre qui la sauvegarde. Mais au moment où je parle, ses ennemis se multiplient et menacent de toutes parts l'Ecole de médecine ; je vous demande, qui se lèvera pour dissiper les complots de l'envie ? *Quis consurget adversus malignantes ?* J'ai foi en l'avenir.....

"Celui qui met un frein à la fureur des flots,
"Sait aussi des méchants arrêter les complots".

FIN.

AU PUBLIC.

Nous approuvons, sans restriction, l'*examen* du mémoire, concernant l'Ecole de Médecine, adressé le 17 avril dernier, à Sa Grandeur Mgr Fabre par plusieurs professeurs de la Faculté Médicale de Laval à Montréal.

Cet examen fait par le Dr Beausoleil, et intitulé : *Le Dernier Chant des Serins de Laval*, mérite l'attention de tous les amis de l'*Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal.*

L. B. DUROCHER, M.D.
J. A. S. BRUNELLE, M.D.
E. A. POITEVIN, M.D.

Professeurs titulaires à l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal.

6 août 1890.